



7^{èmes} Universités d'Automne de l'Humanitaire

22, 23 et 24 septembre 2009 - Plaisians, Drôme Provençale

La prise en compte de l'environnement dans l'action humanitaire: un défi à relever

ACTES



Sommaire

Introduction	4
Mot de bienvenue	5
Problématique.....	6
Interactions entre humanitaire et environnement	10
Bénéfices et résistances à la prise en compte de l'environnement.....	12
Interventions	16
Retours d'expérience	17
Afghanistan : l'impact environnemental de la guerre et sa prise en compte dans la phase de "reconstruction"	17
Tsunami du 26 déc. 2004 : l'impact environnemental des programmes de reconstruction.....	20
Tchad : l'impact environnemental des camps de réfugiés et les activités de réduction mises en œuvre.....	23
Démarches de prise en compte de l'environnement.....	27
La prise en compte du changement climatique par les acteurs humanitaires : pistes de méthodes et programmes	27
La réduction de l'impact environnemental d'une agence : exemple du CICR.....	31
Le rôle du PNUE dans les situations d'urgence et dans la coordination humanitaire	32
« Smart aid » : l'innovation technologique et l'environnement dans l'action humanitaire.....	34
Ateliers thématiques	35
Le changement institutionnel	36
Intégrer l'environnement dans le mandat.....	37
Préparer un plan de changement	37
Nommer un référent environnement	39
Vaincre les résistances	40
Se mettre en réseau, en partenariat.....	42
Le réseau des acteurs humanitaires.....	42
Le partenariat avec des non-humanitaires.....	42
L'intégration dans l'action humanitaire	45
Les contraintes	45
Pistes d'action	47
Les points délicats.....	49
Recommandations diverses	50
Quelques retours d'expériences	51
Conclusion	53
Annexes	55
Déroulement des UAH	56
Intervenants techniques	57
Bibliographie	58
Compensation carbone des UAH.....	59
Critères environnementaux dans le COMPAS Qualité	60
Participants aux UAH 2009	66

Introduction

- ◆ Mot de bienvenue aux UAH 2009 (*François Grunewald, Groupe URD*)
- ◆ Problématique des UAH 2009 (*Florence Gibert, Groupe URD*)
- ◆ Enjeux environnementaux et besoins humanitaires (*Karen Walker, ProAct Network*)
- ◆ Les interactions entre humanitaire et environnement (*Florence Gibert, Groupe URD*)

Mot de bienvenue

(François Grunewald, Groupe URD)

Le Groupe URD a le plaisir de vous recevoir pour cette 7^{ème} session des Universités d'Automne de l'Humanitaire¹ sur la problématique de la prise en compte des enjeux environnementaux dans l'action humanitaire. La thématique qui nous réunit aujourd'hui est au cœur de nos réflexions depuis des années sur de nombreux terrains. De l'Afghanistan au Soudan et au Tchad, du Cambodge aux Grands Lacs, de la Corne de l'Afrique à l'Amérique centrale, nous avons pu constater l'impact de la dégradation de l'environnement sur les risques et la gravité des drames humanitaires. Nous avons aussi observé combien ces crises et l'aide qui les accompagne contribuent à cette dégradation.



Notre sensibilité à ces problématiques s'exprime de façon simple dans le site même qui vous reçoit. Le siège du Groupe URD qui accueille ces 7^{èmes} UAH est lui-même un centre de référence locale sur les technologies environnementales. Il y a 7 ans qu'ont été installés les premiers panneaux solaires. Pour faire face aux hivers froids à notre altitude, nous avons installé une chaudière au bois déchiqueté, qui s'approvisionne sur des filières courtes. Une partie importante de l'isolation des bureaux et du centre de formation est en matériaux « verts » (chanvre). Notre localisation en zone aride au sud de la

France (Drôme provençale) et le fait que nous n'avons accès qu'à l'eau d'une source, et non à l'eau de la ville, nous a fait travailler sur les économies d'eau : des latrines sèches, des réseaux de goutte-à-goutte dans le jardin et des systèmes de récupération des eaux de pluies ont été installés. Le centre est aussi en train de passer en « éco-sanitation » avec l'installation de systèmes d'épuration par phyto-épuration. Notre extension prévue pour abriter le nouveau centre de documentation (le groupe URD est le référent « humanitaire » du réseau des centres de documentation RITIMO) sera construite en matériaux « piège à carbone » et aura une haute efficacité énergétique.

La sensibilité environnementale, c'est aussi une attention particulière donnée aux rapports humains. Nous espérons que ces UAH seront aussi une occasion de convivialité, d'échanges.

C'est à la fois un enjeu théorique, une exigence éthique, mais aussi dynamique pratique et très opérationnelle. Nous espérons que l'organisation des UAH telle que nous l'avons pensée, avec des présentations concrètes de situations réelles, des échanges avec des chercheurs et de présentations de solutions techniques permettra d'aller dans cette direction.

Enfin, l'ensemble des repas qui seront consommés lors de ces UAH sont faits à partir de produits de l'agriculture biologique. L'ensemble de l'événement, y compris vos déplacements seront « compensés CO² ». Comme quoi, nous aussi nous pouvons dire « Yes we can ! ». Sans plus attendre ...

¹ Les précédentes UAH ont porté sur les thèmes suivants :

- 2003 : L'humanitaire « post 11 Septembre ».
- 2004 : Lien Urgence-développement : quoi de neuf ?
- 2005 : Standards, certifications : pièges ou opportunités ?
- 2006 : L'espace humanitaire en danger ?
- 2007 : Protection des populations et sécurité des humanitaires : mission impossible ?
- 2008 : Le Consensus européen sur l'aide humanitaire : de grands principes à opérationnaliser.

Problématique

(Florence Gibert, Groupe URD)

Dans le passé, la contrainte d'urgence des interventions humanitaires a justifié que l'impasse soit faite sur l'impact environnemental des programmes. Mais aujourd'hui, avec l'installation de « crises durables » et alors que les programmes sont reconduits année après année, les impacts négatifs de l'aide humanitaire deviennent tangibles : les dégradations aux abords des camps de réfugiés et sites de déplacés rendent plus difficiles les conditions de vie.

Préserver l'environnement lors de la délivrance de l'aide est aujourd'hui indispensable pour éviter aux populations locales de subir un lourd impact négatif et pour ne pas compromettre les possibilités d'autonomisation des populations victimes. Il convient de travailler sur deux types d'intégration de l'environnement : dans les programmes déjà en place, mais aussi dans les futurs programmes d'urgence, pour que les mêmes erreurs ne soient pas refaites.

Nombreuses sont alors les questions que les acteurs se posent. Quelles vulnérabilités environnementales existent dans les contextes d'intervention et quels sont les impacts des programmes humanitaires ? Comment prendre en compte l'environnement dans la conception et la mise en œuvre des programmes ? Quelle place faut-il lui accorder ? Quelles méthodes et quelles solutions techniques peut-on utiliser ?

L'environnement des lieux d'intervention humanitaire est en crise

Les actions humanitaires se déroulent dans un environnement toujours fragilisé par la crise humanitaire, souvent porté au-delà de sa capacité de résilience, c'est-à-dire sa capacité à retrouver un fonctionnement et un développement normal après avoir subi une perturbation importante. Ce peut être pour des raisons chroniques et on identifie ainsi des « hot spots », les zones désertiques, surpeuplées, fortement industrialisées, etc. où un basculement vers la catastrophe est plus que possible et auxquelles il faut prêter une attention particulière. Ce peut être pour les mêmes raisons qui ont causé la crise humanitaire. Une catastrophe naturelle ou technologique, en dehors de ses impacts directs visibles peut avoir de nombreuses conséquences indirectes, comme la pollution de l'eau potable par des eaux d'inondation qui ont traversé une usine chimique.

La guerre a des impacts sur l'environnement particulièrement importants et diversifiés. Dans les zones de combats, les bâtiments sont détruits, les espaces défigurés. Des zones entières sont truffées de mines, polluées par les défoliants, irradiées par les munitions à l'uranium appauvri, etc. Les eaux peuvent être rendues impropres à la consommation de manière incidente ou volontaire. En outre, les victimes de ces sinistres développent un comportement prédateur sur l'environnement. L'intérêt collectif et le long terme disparaissent face à la nécessité de survie et les ressources sont exploitées intensivement pour être consommées ou vendues.

Les actions humanitaires ont elles-mêmes une forte empreinte environnementale. Les moyens logistiques déployés sont importants, à la mesure de l'ampleur des secours à apporter : transport aérien, flotte de camions, entrepôts, matériel bureautique, communauté internationale qui vit parfois plusieurs années dans des écosystèmes fragiles.



Des programmes sont mis en place à grande échelle : camps de réfugiés ou déplacés de plusieurs dizaines de milliers de personnes, distributions générales, programme de reconstruction à l'échelle d'un quartier ou d'une ville, etc. Ces actions opèrent une ponction importante sur les ressources (l'eau, le bois, le pétrole, etc.), laissent des déchets (les résidus des distributions, le matériel utilisé par les humanitaires, les restes d'infrastructures, etc.) et entraînent la pollution des sols et des nappes phréatiques (par les déchets médicaux, la multiplication des latrines, etc.). Les camps de personnes déplacées ou réfugiées, particulièrement, sont cause de dégradation environnementale. Regrouper les bénéficiaires facilite l'octroi de l'aide, mais pèse durement sur l'environnement. Les ressources environnantes – l'eau, le bois, la faune, les plantes comestibles – sont sollicitées de manière non soutenable et une quantité considérable de déchets est générée, entraînant la pollution de la surface et des nappes phréatiques. Le bois, particulièrement, est très sollicité parce qu'il fournit à la fois le matériau de construction des abris, le combustible pour la cuisson et le chauffage, et un revenu par la fabrication et la vente de charbon. Un déboisement massif accompagne donc souvent l'établissement d'un camp, provoquant un phénomène d'appauvrissement du sol et parfois d'érosion, et la disparition de la faune locale.

Or préserver l'environnement est indispensable



Camps de déplacés au Darfour

La disparition des ressources aux abords des sites d'installation des populations pose de nombreux problèmes. Cela conduit ces dernières à se déplacer sur de longues distances, dans des contextes parfois dangereux. L'augmentation des temps de collecte de bois ou d'eau se fait au détriment d'autres tâches (activités économiques ou scolarisation des enfants par exemple). La raréfaction des ressources conduit à des situations de concurrence entre les bénéficiaires de l'aide et les villages environnants, voire à des conflits entre les populations.

L'aide fournie sans prise en compte de l'environnement, certes efficace à court terme, peut être contreproductive à long terme. Elle n'anticipe pas les impacts négatifs de la crise à moyen et long terme (disparition d'une ressource, dégradation des sols, etc.) et donc court des risques d'inadaptation du programme ou de retard – donc de surcoût – dans sa réalisation (e.g. reconstituer une activité de pêche alors que la destruction de la mangrove fait que les poissons ne se reproduisent plus). Elle laisse pour compte des victimes indirectes de la crise dues à la dégradation environnementale (raréfaction des moyens de subsistance, toxicité des sites, etc.). Elle participe du désapprentissage de la gestion raisonnée des ressources, déjà mise à mal par la crise. Enfin elle entrave le potentiel de reconstruction, donc la sortie de la crise, des zones d'intervention.

Au contraire, préserver l'environnement lors de la fourniture de l'aide rend la sortie de la crise moins difficile en conservant un lieu propice à la reconstruction et à la réalisation d'activités économiques. Le monde dans lequel des populations rescapées de la crise pourront reconstruire leur vie doit être raisonnablement non pollué, riche de ressources naturelles et de biodiversité, c'est à dire apte à lui procurer bien-être et moyens de subsistance. En outre, cela participe de la prévention et préparation aux catastrophes en identifiant les risques environnementaux.

Une méthodologie à mettre en place

Les acteurs humanitaires agissent dans l'urgence et dans des situations suffisamment complexes : la prise en compte de l'environnement doit être facile et, pour cela, intégrée à la méthodologie humanitaire. Mais comment faire ?

Avant même la conception de l'intervention, dès la définition des procédures d'achat, on peut aborder la question des choix énergétiques, de la sélection des fournisseurs, de la politique des transports, etc. en ayant pour objectif la réduction de la consommation de ressources et de la pollution émise. Quels sont les critères de choix pertinents ? Sur le terrain, des outils de diagnostics environnementaux existent, qui aident à identifier les risques et les priorités. S'il apparaît que l'utilisation d'une ressource n'est pas durable, il est nécessaire de conduire des activités d'atténuation. Comment intégrer ces diagnostics environnementaux lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes ?

Pour conduire des activités d'atténuation la méthodologie environnementale peut être une source d'inspiration. Ainsi, trois approches existent pour économiser une ressource : l'optimisation de l'utilisation de la ressource, le remplacement de la ressource par une autre et le renouvellement du stock de la ressource². Comment combiner ces approches ?

Plus on attend, plus la satisfaction des besoins des populations sera difficile et plus il faudra mettre en place des activités de réhabilitation de la ressource qui seront coûteuses. Comment mettre en place ces activités le plus tôt possible ?

Des solutions techniques à explorer

Nombreuses sont les pistes qui permettent de réduire l'empreinte environnementale des programmes. Des solutions développées dans d'autres secteurs peuvent être appliquées par les acteurs humanitaires. Elles améliorent souvent leur qualité : en dehors de la réduction des impacts négatifs, les alternatives rendent parfois les bénéficiaires plus autonomes. Où les trouver ? Comment les adapter aux contraintes du travail humanitaire ?

La diminution de la ressource en bois aux abords des camps de réfugiés et des sites de déplacés apparaît comme le problème le plus important. Il est urgent de trouver des alternatives à l'utilisation du bois comme combustible, source de revenus ou matériaux de construction. D'autres sources d'énergie que le pétrole existent pour fournir en électricité les bâtiments communautaires. Quelles sont ces alternatives ? Comment les mettre en place ?

Des mécanismes permettent de se passer d'un intrant énergétique ou chimique : pompe à corde, filtre à sable, etc. Les principes d'agro-écologie préservent les milieux : sélection des variétés les plus adaptées aux terres cultivées et reproductibles localement ; fertilisation de la terre par des engrais verts et le compostage ; utilisation de traitements phytosanitaires biodégradables et traditionnellement utilisés ; économie et meilleure utilisation de l'eau et de l'irrigation ; plantation de haies vives pour la protection des terres cultivées, etc. Ces solutions permettent-elles d'obtenir les mêmes résultats qu'auparavant ?



² Par exemple, pour le bois promouvoir les foyers améliorés (optimisation), les cuiseurs solaires (remplacement) et reboiser (renouvellement). Pour l'eau de forage, mettre en place de l'irrigation en goutte à goutte (optimisation), la récolte d'eau de pluie (remplacement) et des cordons pierreux (renouvellement).

Souvent « l'extrant » d'une activité peut être réutilisé : transformation des déchets organiques en compost pour créer de la terre de potager, utilisation de la bouse de vache pour la cuisson des briques, récupération de l'eau perdue aux points d'eau pour abreuver les animaux, utilisation du surnageant des boues de traitement de l'eau pour amender la terre des aires de reboisement, utilisation des cendres de cuisine pour assainir les latrines, transformer les résidus végétaux en purin pour obtenir un engrais, etc. Quelles possibilités existent ? Comment trouver l'information ?



Les excréta peuvent être valorisés par la production de compost ou de méthane, ou encore utilisés comme matériau combustible. Ils peuvent aussi être complètement éliminés (utilisation de l'urine comme engrais azoté, dessiccation des excréments). Beaucoup de sortes de déchets peuvent être valorisés (plastiques, métaux...). Comment s'y prendre ?

Conduire des programmes de réhabilitation environnementale

La présence des acteurs humanitaires sur le long terme fait que la pertinence de la réalisation de programmes ciblés sur la réhabilitation environnementale a été reconnue par certains. Ainsi, le reboisement des terrains permet, par exemple, de produire des sources de combustibles, une pharmacopée naturelle, la nourriture humaine et animale, la régénération des sols, l'art et l'artisanat. La réalisation d'aménagements pour la protection des sols (cordons pierreux, diguettes, seuils d'épandage, etc.) permet, entre autres, de lutter contre l'érosion des surfaces, de récupérer les eaux de pluie et de recharger les nappes phréatiques, tout cela pour le plus grand bénéfice des populations. Dans quelle mesure cela entre-t-il dans le mandat humanitaire ?

Se donner les moyens

Les ONG humanitaires manquent de compétences environnementales. Le personnel humanitaire habituel (coordonateurs de programmes, techniciens et logisticiens) doit être sensibilisé et formé, mais de nouveaux collaborateurs peuvent aussi être recherchés : « chargé(e) des ressources énergétiques » (le solaire, l'éolien, la méthanisation ... pour étudier leur faisabilité), « chargé(e) des ressources naturelles » (le bois, l'eau, le sol, la biodiversité ... pour leur estimation, protection et renouvellement). Quelles compétences les acteurs humanitaires doivent-ils acquérir ?

Ces nouvelles activités et collaborateurs nécessitent de nouveaux financements. Certaines lignes des bailleurs humanitaires peuvent être utilisées, mais d'autres bailleurs peuvent aussi être recherchés. Quels sont les financements possibles pour les activités et programmes environnementaux ?

Telles sont quelques-unes des questions auxquelles nous vous proposons de réfléchir lors des Universités d'automne de l'humanitaire 2009.

Interactions entre humanitaire et environnement

(Karen Walker, ProAct Network)

L'environnement dans la crise humanitaire

Pourquoi considérer l'environnement dans les activités humanitaires, déjà complexes en elles-mêmes? Le but de l'action humanitaire est de réduire la souffrance des personnes affectées par une catastrophe naturelle ou un conflit. La santé et la survie des populations vulnérables dépendent directement de l'environnement qui les entoure. La dégradation de l'environnement local a un effet négatif sur les populations vulnérables déplacées et la population hôte. Préserver l'environnement lors de la délivrance de l'aide est indispensable pour éviter aux populations locales de subir un lourd impact négatif et pour ne pas compromettre les possibilités d'autonomisation des populations victimes.

Il existe plusieurs interactions entre l'environnement, l'action humanitaire et le bien-être des populations visées par cette même action, notamment :

- 1) Problèmes environnementaux qui alimentent les crises : compétition pour les ressources (eau, terres arables, forêts, mines, animaux) ;
- 2) Problèmes environnementaux créés par les crises - Impacts directs (ex. action des forces armées) : destruction des infrastructures, contamination chimique, contamination des eaux de surfaces et souterraines, contamination des terres ;
- 3) Problèmes environnementaux créés par les crises - Impacts indirects dus aux déplacements et aux fortes densités de population : déforestation, surexploitation des ressources en eau, surexploitation des ressources animales, surexploitation des terres, contamination des terres et eaux, désertification ;
- 4) Problèmes environnementaux créés par la présence physique des humanitaires : contamination / gestion des déchets, pollution de l'air (transports), construction, exacerbation des effets indirects par la concentration artificielle de populations (camps), effets sur l'économie, produits et services locaux ;
- 5) Problèmes environnementaux créés par des programmes humanitaires : agriculture (surexploitation des terres), changement des habitudes des populations (ex. techniques de construction, consommation d'eau), contamination (ex. gestion des déchets médicaux), perte de biodiversité par l'introduction de nouvelles espèces, effets négatifs sur les mécanismes sociaux et économiques locaux.



Les initiatives existantes

La communauté humanitaire est de plus en plus consciente du problème et plusieurs initiatives ont été entreprises à ce jour :

- Prise de conscience (donateurs, agences, ONG, terrain) : certaines organisations ont nommé des points focaux environnementaux ;
- Stratégies, outils (études d'impact, indicateurs) et guides ont été développés ou sont en cours de développement ;
- Des ONG ayant de bonnes connaissances en la matière existent et font des évaluations.

Mais la considération de l'environnement n'est pas encore systématique, les outils sont souvent trop difficiles à mettre en œuvre, les acteurs du terrain manquent de ressources et de temps pour changer les opérations actuelles.

Bénéfices et résistances à la prise en compte de l'environnement

(Florence Gibert, Groupe URD)

Pourquoi prendre en compte l'environnement

L'environnement *conditionne les moyens de la réponse humanitaire*. Quand une population s'installe quelque part, elle a besoin de manger, de boire, de se chauffer et l'environnement répond à une partie de ces besoins.

La prise en compte des enjeux écologiques n'est *pas contradictoire avec le mandat des humanitaires* qui est de porter assistance et de respecter les populations victimes. Sauver des vies ne peut pas servir d'excuse à des dégradations parfois irréversibles de l'environnement. Au contraire, dans de nombreux contextes, la prise en compte de l'environnement peut *augmenter la qualité de l'aide fournie*. Elle permet d'anticiper des impacts négatifs de la crise à moyen et long terme (disparition des ressources en eau ou en bois, dégradation des sols, etc.).

Elle permet aussi de réduire les risques d'inadaptation de certains programmes ou de retards dans leurs réalisations. Elle permet d'inclure au nombre des bénéficiaires des victimes indirectes de la crise dues à la dégradation environnementale (raréfaction des moyens de subsistance, toxicité des sites, etc.) qui en résulte.

Préserver l'environnement lors de la fourniture de l'aide *favorise la sortie de la crise* en conservant un lieu propice à la reconstruction et à la réalisation d'activités économiques. Les dégâts occasionnés à l'environnement compromettent *in fine* la vie ou l'avenir des populations rescapées de la crise. Le monde dans lequel elles pourront reconstruire leur vie doit être raisonnablement non pollué, riche de ressources naturelles et de biodiversité, c'est à dire apte à lui procurer bien être et moyens de subsistance.



Tenir compte des limites environnementales *donne l'exemple d'un modèle soutenable*. Gérer les ressources de manière raisonnée et fournir une aide avec des matériaux, des systèmes et comportements durables (d'abord le local, le naturel, le renouvelable, le biodégradable, etc.) favorise la mise en place d'une reconstruction, et d'un développement le cas échéant, selon un modèle durable. A l'inverse, ne pas avoir un comportement respectueux de l'environnement contribue au désapprentissage de la gestion raisonnée des ressources, déjà mise à mal par un contexte de crise.

Mangroves dans la zone touchée par le Tsunami de 2004

Prendre en compte l'environnement *contribue à la prévention des conflits*. La dégradation des écosystèmes entraîne des conflits pour l'accès aux ressources. Inversement, la gouvernance environnementale peut permettre d'instaurer un premier dialogue entre des parties en conflit (e.g. le Comité commun sur l'eau israélo-palestinien). Les discussions autour de l'environnement permettent aussi le rapprochement des parties en conflit. La prise en compte des questions environnementales participe à la prévention et la préparation aux catastrophes, qui doit avoir sa place dans les programmes en identifiant les risques environnementaux.

Les activités de réduction de l'impact environnemental peuvent être des *solutions plus économiques*. Par exemple, une installation photovoltaïque de base est rentabilisée en deux ans. Face à la montée structurelle du prix du pétrole, elle va devenir de plus en plus intéressante financièrement.

Elles peuvent également être des *solutions plus durables* car elles reposent sur des produits locaux (donc facilement disponibles), des mécanismes simples (donc facilement réparables), des prélèvements sobres (donc reproductibles). Par exemple, une pompe à corde faite avec une roue de vélo plutôt qu'une motopompe fonctionnant au gazole. Les activités de réduction de l'impact environnemental reposant sur des produits locaux *développent l'économie locale*, participant à la stabilisation du contexte.

Les activités de réhabilitation des ressources naturelles peuvent être productrices de moyens de subsistance (aliments ou revenus) et *participer à la sécurité alimentaire*. Par exemple, l'apport nutritionnel par les fruits des arbres plantés, la rémunération pour le travail de construction de cordons pierreux (cash for work).

Les activités de réduction de l'impact environnemental et de réhabilitation des ressources naturelles peuvent être une occasion de *développement des capacités* des populations. Les solutions apprises pourront être utilisées par les bénéficiaires une fois rentrés chez eux. On peut citer comme exemple les techniques de lutte contre l'érosion, de réalisation de compost ou de fabrication de cuiseurs solaires. La sensibilisation des populations au respect de l'environnement sera aussi bénéfique sur les lieux de retour.



Ces activités peuvent en outre *participer à la protection* des populations. La disponibilité des ressources à proximité du camp évite aux femmes de courir des risques d'agressions en s'éloignant pour aller chercher l'eau ou le bois. Les formations aux solutions et réalisations d'activités trompent le désœuvrement dans le camp.

Vente du charbon de bois à Hodur, Somalie

Les activités de réduction de l'impact environnemental et de réhabilitation des ressources naturelles peuvent *contribuer au rapprochement des communautés*. Il y a souvent des conflits entre la population hôte et les réfugiés/déplacés, entre agriculteurs et éleveurs, et les ressources naturelles sont la principale source de conflits. Les comités de gestion des ressources (e.g. pour les points d'eau) permettent aux gens de se rencontrer et d'apaiser les tensions entre communautés.

Enfin, les activités de réduction de l'impact environnemental peuvent *participer à la sécurité* des humanitaires. Par exemple, dans le contexte de braquage des véhicules 4X4 que connaît le Tchad, le rapprochement des lieux d'habitation des lieux de travail, la rationalisation des déplacements, l'utilisation de véhicules plus adaptés (camions pour le matériel, véhicules légers pour les passagers), voire utilisation de charrette à cheval ont été évoqués.

Plus on trouvera des bénéfices à prendre en compte l'environnement dans les programmes, plus ce sera facile de convaincre les bailleurs. Il est en outre nécessaire de comprendre les résistances, les raisons pour lesquelles on ne le fait pas.

Quels sont les facteurs de résistances ?

A. Le difficile geste écologique

Le geste écologique est contrariant.

- ♦ Il implique un changement des habitudes, ce qui n'est jamais facile ;
- ♦ Il demande de la sobriété, ce qui n'est pas plaisant. On passe en effet d'un comportement libre (je prends ce que je veux, je laisse ce que je veux) autorisé par des écosystèmes ayant la capacité apparemment infinie de fournir des ressources et d'absorber les déchets, à un comportement contrarié (je ne fais pas ce que je veux), adapté à des écosystèmes dont la capacité de production et d'absorption montre ses limites ;
- ♦ Il va à l'encontre du désir de modernité : la solution écologique est souvent simple, naturelle, locale, alors que la modernité veut le technique, l'exotique, le complexe.

La résistance au changement pour le passage aux solutions écologiques peut venir aussi bien des acteurs humanitaires, qui sont dans une culture moderne de consommation, de confort, de technique, d'interventionnisme, que des bénéficiaires, qui sont dans une culture traditionnelle à forte inertie. Par chance, les solutions écologiques convergent souvent avec l'intérêt économique, qui vise aussi une optimisation des moyens ainsi que des solutions durables. Si elles ne sont pas mises en œuvre c'est que l'échelle de temps n'est pas la même : quand on recherche l'intérêt économique, c'est à court terme. Or, les solutions écologiques, si elles se révèlent rentables à moyen et long terme, demandent souvent à court terme un investissement plus important qu'une solution classique.

B. Du côté des humanitaires

Malgré la prise de conscience d'un gros problème environnemental par les acteurs humanitaires (opérateurs et bailleurs), des résistances à la prise en compte de l'environnement sont perceptibles :

- ♦ *Lors de l'urgence aiguë : « La prise en compte de l'environnement va nous faire perdre en réactivité, la priorité est d'utiliser tous les moyens disponibles pour la couverture des besoins humains. »*

A ceci, on opposera que la prise en compte de l'environnement n'est pas une plus grande contrainte que celles qui entourent déjà le travail humanitaire (insécurité, habitudes culturelles et religieuses, politique nationale, etc.) et qui doivent nécessairement être prises en compte. D'autres considérations, comme l'approche genre et l'approche participative, intégrées petit à petit dans la réponse humanitaire, n'empêchent en rien la réactivité des acteurs et la couverture des besoins. Au contraire, elles améliorent le diagnostic de la situation et la qualité des programmes. Pour maintenir la réactivité, l'approche environnementale doit être intégrée dans la méthodologie de l'acteur et dans ses choix logistiques, bien avant la survenue de la crise.

- ♦ *Lors de la post-urgence : « Un camp n'a pas vocation à durer, nous sommes là pour peu de temps. »*

L'impression de provisoire empêche de prendre en compte du long-terme. A ceci, on objectera qu'un camp de réfugiés dure rarement moins d'un an. En outre, l'ampleur des besoins à remplir pour des dizaines de milliers de personnes fait courir le risque que, même sur une période courte, les prélèvements aient un impact négatif très important sur l'environnement. Cela suffit pour affecter les populations locales et les générations à venir.

- ♦ *Avant que le problème n'apparaisse : « Mais la ressource est là ! »*

La difficulté d'être économe en ressources tant qu'elles sont facilement disponibles est le grand défi : on a des milliers d'années de pratiques contraires ! Le travail de documentation des erreurs faites et de sensibilisation du personnel humanitaire peut aider à vaincre cet obstacle.

C. Du côté des bénéficiaires

La résistance des bénéficiaires est aussi prévisible, d'autant plus qu'ils ont une vision moins globale (dans l'espace et dans le temps) que les acteurs humanitaires et qu'ils sont dans une situation de stress qui rend difficiles des comportements prenant en compte le bien commun et le long terme.

♦ *Il est difficile d'être économe en ressources tant qu'elles sont facilement disponibles.*

C'est un problème universel. Lorsque ce ne sont pas les humanitaires, mais les populations qui exploitent la ressource, comment les inciter à appliquer des mesures d'économie de la ressource lorsque celle-ci est facilement disponible ? Le travail de sensibilisation doit être énorme. Une solution peut être la mise en place d'un bénéfice économique au maintien de la quantité/qualité de la ressource (e.g. gardes de parc).

♦ *Le passage d'une solution technique à une solution sobre est perçu comme une régression.*

Les solutions sobres, mises en place pour permettre l'autonomie des populations après les solutions plus techniques, mise en place d'urgence et gérées par les humanitaires, sont perçues par les populations comme une baisse de qualité du service fourni. C'est le cas du passage des pompes motorisées aux pompes à motricité humaine. Il faut beaucoup de sensibilisation pour expliquer le bénéfice pour les populations. On peut imaginer une réaction similaire pour des solutions écologiques.

♦ *Les obstacles culturels.*

Les populations sont souvent réfractaires aux solutions de récupération : la transformation des matières organiques des latrines en compost pour amender les sols comme l'utilisation de l'eau de douche pour arroser les plants sont perçues comme sales. L'utilisation de l'eau perdue aux points d'eau pour abreuver l'âne est indigne de cet animal, qui « doit boire la même eau que la famille ». La mise en place du cuiseur solaire a soulevé cet argument : « Je ne vais pas être considérée comme une bonne cuisinière si je ne touille pas constamment la boule [de sorgho] ! ».

Cependant, on peut imaginer que les obstacles culturels finissent par s'effacer derrière la sensibilisation, l'exemple, l'éducation et la nécessité surtout. Par exemple, dans les endroits où sévit la crise énergétique et où le combustible est distribué en quantité insuffisante pour préparer les repas, la cuisson solaire s'impose.

L'implication des autorités locales, coutumières et religieuses, lesquelles ont à la fois une éducation plus poussée, une vision plus globale et de l'influence sur la population, peut aider à vaincre les obstacles culturels.



Une des initiatives intéressantes dont les humanitaires pourraient s'inspirer dans leurs réflexions environnementales est celle du gouvernement tanzanien qui a interdit l'utilisation des petits sacs en plastique dans le commerce de détail. Ces petits sacs sont en effet une source de pollution importante et une cause critique de la mortalité du petit bétail en situation de difficulté d'accès aux pâturages du fait d'une sécheresse.

Interventions

Retours d'expérience

- ♦ Afghanistan : l'impact environnemental de la guerre et sa prise en compte dans la phase de "reconstruction" (*Charlotte DUFOUR, consultante*)
- ♦ Tsunami du 26 déc. 2004 : l'impact environnemental des programmes de reconstruction (*Eléonore LABATTUT et Simon DEPREZ, étude GROUPE URD*)
- ♦ Tchad : l'impact environnemental des camps de réfugiés et les activités de réduction mises en œuvre (*Florence GIBERT, GROUPE URD*)

Démarches de prise en compte de l'environnement

- ♦ La prise en compte du changement climatique par les acteurs humanitaires : pistes de méthodes et programmes (*Christophe BUFFET, Doctorant EHESS/CNRS*)
- ♦ La réduction de l'impact environnemental d'une agence : exemple du CICR (*Alain OPPLIGER, CICR*)
- ♦ Le rôle du PNUE dans les situations d'urgence et dans la coordination humanitaire (*Tom DELRUE, PNUE*)
- ♦ SMART AID : l'innovation technologique et l'environnement dans l'action humanitaire (*Mark CUTTS, OCHA*)

Retours d'expérience

Afghanistan : l'impact environnemental de la guerre et sa prise en compte dans la phase de "reconstruction"

(Charlotte DUFOUR, consultante)

Cette présentation propose un petit aperçu des impacts environnementaux de la guerre en Afghanistan et sa prise en compte dans la reconstruction.

Contexte

L'Afghanistan est un pays de grande diversité agro-écologique, composé de plaines désertiques, de grandes plaines irriguées productrices de blé riz, de montagnes très reculées avec des hivers longs de neuf mois. Le climat est en général aride et les conditions de vie sont très difficiles. Les ressources naturelles sont donc absolument vitales, à commencer par l'eau, dont les sources principales sont l'enneigement hivernal, et les rivières alimentées par les glaciers de l'Hindu Kush et la fonte des neiges. Les eaux sous-terraines sont aussi présentes mais soumises à une forte pression due à l'augmentation croissante de la consommation (surtout en ville).

Les forêts sont une ressource importante mais rare. Elles couvrent moins de 2% du pays, par rapport à 7% avant la guerre. Elles sont essentielles comme sources de bois de chauffe. Les fruits, les pistaches, noix, mûres, sont une source importante de revenus, ainsi que le bois de construction pour les toits, le bois pour l'artisanat, le bois précieux notamment forêts de cèdre de l'est qui souffrent malheureusement d'exploitation clandestine.

La plupart du pays est recouvert de pâturages et de plaines herbacées qui sont la base pour tout ce qui est élevage animal, mais aussi très riches en plantes sauvages, importantes pour la nutrition et les plantes médicinales pour les hommes et les troupeaux.

Il existe des espèces animales sauvages dont certaines sont rares et en voie de disparition.

La biodiversité est essentielle pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des populations, mais l'environnement est très fragile, et la biodiversité a été mise à mal dans les dernières années.

Outre une guerre qui dure depuis plus de 30 ans, d'autres facteurs pèsent sur l'environnement, notamment la croissance démographique. Il n'existe pas de recensement récent, mais il est estimé que l'âge médian est de 17 ans, ce qui indique que la pression sur les ressources naturelles va continuer à s'accroître. De plus, des changements climatiques se font sentir sous formes d'années de sécheresse de plus en plus courantes et sévères.

On voit aussi, dans les zones urbaines notamment, un changement de consommation. La guerre aurait en quelque sorte préservée l'environnement de bouteilles en plastique et autres déchets liés à la consommation «occidentale», celle-ci étant arrivée avec la reconstruction et le rattrapage de l'Afghanistan qui passe, dans certaines zones, de conditions de vie presque caractéristiques du Moyen Age à la vie du 21e siècle en 10 ans.

Les impacts de la guerre sur l'environnement :

Les impacts peuvent être regroupés sous trois catégories :

- Les impacts directs du conflit sur l'environnement ;
- Les impacts des mécanismes de survie que les populations ont mis en place en réaction à la crise ;
- Les impacts des évolutions sociales liées à la guerre.

Je conclurai ensuite par la façon dont cela est pris en compte dans la reconstruction.

1. Impacts directs du conflit sur l'environnement

La guerre a engendré de nombreuses destructions, par exemple des infrastructures d'irrigation (par exemple karez), des points de collecte d'eau, des forêts ou des jardins. La perte de verdure dans les zones urbaines, et surtout à Kaboul, a une incidence sur la santé : il y a énormément de poussière qui est en partie constituée de matières fécales ; l'aridification des zones urbaines contribue donc à des problèmes de santé, sans parler de l'inconfort qu'elle entraîne.

La présence de mines et d'engins explosifs entraîne une perte d'accès à la terre, ce qui mène à des pertes de revenus mais empêche aussi les hommes d'entretenir les terres. Dans une zone aride comme l'Afghanistan, la main de l'homme est très importante pour maintenir un système productif.

2. Impacts des mécanismes de survie que les populations ont mis en place en réaction à la crise

Ces mécanismes comprennent notamment les déplacements de population. Ceci a un impact sur les zones de regroupement des populations (camps de réfugiés), qui peuvent entraîner des pressions accrues sur les nappes d'eau souterraines et la végétation. Mais il y a aussi un impact sur les zones qui ont été vidées de leur population, et où les systèmes d'irrigation sont tombés en désuétude, les forêts n'étaient plus entretenues, etc. Cela pose de nouveaux problèmes lorsque les gens reviennent.

La guerre a aussi isolé des populations dans des vallées, dont l'accès était coupé par les conflits. Or, dans beaucoup de ces régions, l'économie locale dépend d'échanges pour avoir accès au bois de chauffe, à l'alimentation, etc. L'isolement a donc conduit à une surexploitation des ressources locales, et notamment beaucoup de déforestation. Des zones de pâturage sont mises sous cultures, ce qui a un impact négatif en termes d'érosion.

3. Impacts des évolutions sociales liées à la guerre

Le point le plus important (cf le rapport du PNUE en 2003 qui décrit l'impact environnemental de la guerre) est l'impact des évolutions sociales dues au conflit, notamment l'affaiblissement ou la disparition des mécanismes de gestion collective des ressources, tels que les systèmes traditionnels de gestion de l'eau.

De plus, les déplacements de population et le fait qu'une grande partie de la nouvelle génération a grandi dans les camps ont entraîné une certaine perte de connaissance du milieu, voire parfois une dévalorisation du savoir traditionnel.

La guerre a aussi modifié les itinéraires des nomades, du fait de la présence de lignes de front. Les nomades sont souvent d'ethnie pachtoune et leurs itinéraires les mènent en zones non-pachtounes. Le rétablissement des itinéraires traditionnels et le retour des nomades (plus au Nord, notamment) mènent parfois à des conflits avec les populations locales pratiquant l'élevage, à une potentielle surexploitation des pâturages, etc.

Une autre conséquence est l'état de non droit qui prévaut pendant le conflit, incluant du banditisme et l'exploitation illégale des forêts (les forêts du Nouristan, à l'Est, sont décimées par un trafic vers le Pakistan. Le Badakshan a aussi connu de tels problèmes lors de la guerre civile). Dans les zones de pâturage, la collecte de plantes médicinales se fait sans notion de pérennité de la ressource. On note notamment beaucoup de défrichage des buissons pour le bois de chauffe.

En résumé, le contexte de guerre, de croissance démographique, de changement climatique et de consommation mène à la fois à une insécurité alimentaire chronique et à une détérioration des ressources naturelles. Un cercle vicieux se met en place : plus on a faim, moins on pense au lendemain et plus on fait une exploitation intensive des ressources naturelles.

Le défi est de transformer cette dynamique en cercle vertueux.

On ne peut pas travailler sur les ressources naturelles en Afghanistan sans prendre en compte les questions de sécurité alimentaire.

Les réponses à la dégradation environnementale

Les réponses comprennent essentiellement :

- Une assistance technique, notamment pour faciliter la réhabilitation de systèmes traditionnels ;
- L'introduction de nouvelles technologies (micro centrales électriques, cuiseurs solaire, irrigation en goutte à goutte, serres et vérandas solaires (GERES)).

Mais ces interventions ne peuvent marcher sans mobilisation sociale et communautaire comprenant un travail de sensibilisation, la mise en place de structures de gestion, de formation, etc.

Au niveau central, un travail est en cours sur la définition de cadres législatifs et politiques définissant la manière dont le gouvernement va travailler. On note là le défi de passer d'une approche centralisée et verticale, héritée du mode communiste de centralisation, à une approche participative. Il faut donc faire de la formation des institutions nationales sur la gestion à tous ces niveaux.

Les limites des projets sont :

- De nombreux programmes centrés sur les résultats plutôt que le processus. Par exemple, des programmes de reforestation massive sans mobilisation communautaire qui ne mènent pas à grand-chose, surtout quand ils apportent des espèces importées qui poussent moins bien que les locales ;
- On comprend mal les mécanismes traditionnels de gestion et de distribution des ressources naturelles ;
- Les financements sont souvent sur le court terme alors que la nature et la gestion sont des cycles longs ;
- Le gouvernement central a des lois mais comment les appliquer quand la situation sécuritaire se dégrade ?
- Par rapport aux mécanismes institutionnels mis en place, les mandats d'agences et certaines tensions inter-institutionnelles font que les systèmes en place ne sont pas forcément les plus adaptés.

Les défis qui persistent comprennent :

- Le foncier : il est très difficile de travailler sur les ressources naturelles quand on ne sait pas à qui est la terre. Cela est source de conflits ;
- La croissance démographique : on a déjà du mal à nourrir la population aujourd'hui, or elle devrait doubler dans les 100 prochaines années ;
- L'urbanisation et les besoins en eau : d'après certaines estimations, l'eau des nappes souterraines de Kaboul s'épuisera vers 2012.

La gestion des ressources naturelles est donc au cœur des conflits actuels, mais c'est aussi le lit des urgences de demain.

Si l'on revient sur la question posée au début des UAH, à savoir « Comment procéder ? », on peut réfléchir aux moyens de mieux comprendre les perceptions, les contraintes et les motivations des populations, comme base d'un partenariat et d'un échange. Cela implique de nous questionner sur l'image que nous véhiculons, la manière dont nous entrons en relation avec la population locale. Demandons-nous ce qu'elle peut nous apprendre plutôt que ce que l'on peut lui apporter.

Tsunami du 26 déc. 2004 : l'impact environnemental des programmes de reconstruction

(*Eléonore LABATTUT et Simon DEprez, étude GROUPE URD*)

La reconstruction des maisons post-tsunami, quatre ans après à Aceh, pose deux problématiques environnementales récurrentes : les pressions sur les ressources en bois et la viabilité des terrains de la reconstruction.



La région d'Aceh a été la zone la plus touchée par le tsunami de décembre 2004. Plus de 120 000 maisons ont été détruites, sans compter les écoles, les centres de santé et les bâtiments administratifs. En août 2005, après trente années de conflit opposant séparatistes du GAM (mouvement pour un Aceh libre) et gouvernement national, un accord de paix a été signé. C'est donc dans un contexte fragile de post-conflit qu'a pris place la reconstruction.

Une augmentation des coupes illégales de bois pour fournir le secteur de la construction

Le territoire d'Aceh est couvert à 70 % de forêt. L'espace bâti ne représente qu'un peu plus de 2% du territoire, majoritairement sur les côtes, directement touchées par le tsunami. La forêt constitue une des plus grandes richesses d'Aceh. Or, actuellement, une des premières menaces pour la forêt est la culture intensive de palmier à huile car elle conduit à un défrichage massif, menaçant la biodiversité et détruisant l'habitat d'espèces animales uniques au monde. La pression foncière exercée par les grandes compagnies contribue à l'expropriation des villageois vivant dans les zones forestières. De plus, les sources d'eau potable deviennent inaccessibles aux résidents lorsqu'elles se situent sur des terrains privés ; les niveaux d'eau des rivières baissent ; les engrais et les pesticides polluent les rivières et les sols, tuant parfois certaines espèces de poissons ou de tortues d'eau douce ; enfin, à cause du bouleversement du drainage naturel, le nombre d'inondations augmente chaque année (en 2006, 360 000 déplacés à Aceh à cause des inondations, cela en lien direct avec l'impact des plantations), ainsi que les glissements de terrains qui provoquent de nombreuses victimes.

La déforestation préliminaire à l'implantation des cultures produit de grandes quantités de CO₂, faisant de l'Indonésie le troisième plus grand émetteur de gaz à effets de serre derrière les Etats-Unis et la Chine. Or, l'arrivée des ONG n'a pas conduit à des réflexions sur ce sujet, mais au contraire, a contribué à aggraver cette situation. Pendant la période de la reconstruction, les besoins en bois ont été multipliés par cinq et la déforestation s'est accélérée dramatiquement.

Une partie de la forêt est exploitée pour le bois, mais très rigoureusement contrôlée dans les textes – moins dans les faits. Les coupes de bois ne sont autorisées que par licences et les quantités sont soumises à des quotas serrés. Pendant les trente années du conflit, la gouvernance réelle de la forêt était très limitée puisque la région n'était pas sécurisée. Le trafic de bois était alors directement organisé par la police et l'armée. Après la signature de l'accord de paix, la forêt est devenue plus sûre. Les villageois des zones forestières, pauvres dans leur grande majorité, ainsi que nombres d'anciens combattants, se lancent dans la coupe illégale de bois, y compris dans les zones protégées. On estime que dans les zones proches de la forêt au moins la moitié des familles vivent de ces pratiques. Pourtant, ce ne sont pas les villageois qui s'enrichissent, mais

bien les revendeurs qui tirent de ce trafic de larges profits. Au moment de reconstruction, pour ne pas encourager ces pratiques, le BRR (agence gouvernementale coordinatrice) avait interdit que soit utilisé du bois en provenance d'Aceh pour la construction des maisons. Plusieurs mesures avaient été mises en place dans ce sens, comme la simplification de l'entrée du bois au port de Medan, ou l'encouragement à utiliser d'autres méthodes de construction (charpentes métalliques, utilisation du bois de cocotier ou du bambou, etc.). Pourtant, les ONG ont été peu regardantes sur l'origine du bois, poussées par le désir de construire vite et par les difficultés d'approvisionnements en matériaux dans les premiers temps de la construction. De plus, les certificats qu'on leur fournissait étaient souvent faux.

Les maisons traditionnelles Acehnaises sont des maisons en bois. Quelques ONG ont essayé de renouer avec cette tradition, notamment Muslim Aid qui a construit trois prototypes. Ils ont dû renoncer à en étendre la construction car elles étaient trop coûteuses et surtout il aurait été impossible de trouver tout le bois nécessaire. Ils ont par la suite décliné un modèle plus simple, avec un bois de qualité médiocre associé à des cloisons en gypse, fragiles et peu pérennes. Ces maisons ont été rejetées par la plupart des bénéficiaires qui les considèrent comme semi-permanentes. Muslim Aid a fini par construire des maisons en briques à structures béton.

Un autre exemple est celui des maisons construites par une grande ONG internationale. Les premières maisons ont rencontré plusieurs problèmes de qualité, notamment la qualité du bois utilisé, conduisant l'ONG à réhabiliter des centaines de maisons quelques mois après leur construction. Devant ces difficultés, l'option choisie pour les maisons restantes a été l'importation d'un modèle en bois préfabriqué en provenance du Canada. La qualité finale n'est toujours pas satisfaisante pour les bénéficiaires qui les considèrent également comme des maisons semi-temporaires. Devant l'étendue des dégâts, le nouveau gouverneur de la région Irwandi Yusuf, ancien membre du GAM, élu en 2007, a décrété un moratoire sur les coupes de bois.

L'absence de viabilisation des terrains dédiés à la reconstruction, obstacle au développement durable et équitable

La reconstruction des maisons s'est effectuée suivant deux méthodes : une reconstruction sur place, sur la parcelle occupée précédemment par la famille lorsque cela était possible, ou sur un nouveau terrain où des lots sont découpés et attribués aux familles.

Dans ces cas de relocalisation, la morphologie du lotissement est souvent adoptée, pour des raisons de simplicité, d'économie et de rapidité. Ce modèle, largement utilisé partout dans le monde, est aujourd'hui unanimement critiqué par les urbanistes et les spécialistes du territoire pour son impact environnemental : mitage du territoire, grande dépendance aux transports individuels, typologie très consommatrice de voirie, absence de services de proximité entraînant une dépendance forte à la ville voisine, « bulle » géographique sans lien avec son contexte.

Dans un lotissement à Banda Aceh, l'organisation typique comprend des maisons en bande desservies par des voies rectilignes, se coupant à angle droit. Certaines de ces voies se terminent sans être reliées à un réseau. Des parcelles sont inondées, indiquant la mauvaise qualité du terrain, et l'ensemble rompt avec l'organisation du reste du territoire : il s'agit bien d'un ensemble ultra rationalisé, posé au sol, mais sans lien avec son environnement, enfermé dans l'abstraction du dessin. Cette typologie est en rupture avec l'organisation traditionnelle des villages acehnais, dont la petite échelle permet de tisser des réseaux communautaires et où les espaces intermédiaires (ici réduits au minimum) permettent le déroulement de nombreuses activités.

Outre la forme même du lotissement, le choix du terrain est déterminant. En Aceh, le territoire étant largement occupé par la forêt, il est difficile de trouver des parcelles libres. Le BRR a fait l'acquisition des terrains nécessaires à la reconstruction, mais les choix semblent davantage guidés par un souci d'économie que par une planification raisonnée du territoire. Les terrains sont souvent fortement isolés, parfois à plusieurs kilomètres des quartiers d'origine (8 km pour la ville de Meulaboh), ou bien trop loin du rivage pour les communautés de pêcheurs. De plus, ils sont souvent inondables ou en très forte pente, ce qui conduit à



de lourds travaux de viabilisation – qui ne sont pas toujours effectués. Ces manques prennent alors plus d'importance : assainissements insuffisants, manque d'accès construit aux maisons, pas de transport public pour rejoindre les lieux de travail... Les aspects négatifs de la forme du lotissement sont largement renforcés par le choix peu judicieux des terrains ; cela explique en grande partie que de nombreuses maisons soient laissées inhabitées. Il y a enfin les manques fondamentaux, comme l'absence d'accès à l'eau potable. Certains lotissements n'offrent aucune connexion et leur isolement décourage tout achat de bidon d'eau, solution répandue à Aceh lorsqu'une source fait défaut. Ainsi le lotissement de Ujung Segundur sur l'île de Weh reste encore inoccupé. Il est évidemment qu'outre la perte d'argent que représentent de tels programmes, l'impact sur l'environnement est lourd car il y a peu de chance de voir un jour ces lieux habités ou utilisés, et les maisons ne peuvent être ni déplacées ni recyclées.

Les problèmes concernant les quartiers reconstruits peuvent donc se situer à trois niveaux :

1/ Les manquements à des besoins essentiels comme l'accès à l'eau potable conduisent à l'abandon de villages entiers, marquant ainsi durablement le paysage. Tandis que l'accès aux sanitaires privées a fortement progressé : 60 % des habitations y ont accès en 2007 contre 40 % en 2005 ; les infrastructures publiques ont été peu améliorées : en 2005, 66,8 % des Acehnais avaient un puits pour 67,9 % en 2007, et 10 % avaient accès à un réseau d'eau contre 12,2 % en 2007.

2/ Le choix des terrains doit répondre à une planification globale et raisonnée du territoire. Ce choix relève davantage des politiques locales d'aménagement du territoire que du choix des ONG, mais le dialogue doit pouvoir s'instaurer. L'exemple de Yeu montre qu'avec la volonté des habitants, la reconstruction a pu être menée, au choix des habitants, sur place au lieu de déplacer tout le village de Kuala Bubon sur un nouveau terrain, et cela grâce à l'usage des pilotis.

3/ La forme du lotissement en elle-même doit être questionnée. Par une meilleure coordination entre les différents acteurs (watsan, voirie, maison, développement économique) mais également par une concertation avec les futurs usagers, des implantations plus judicieuses peuvent être mises en place,. C'est à ce niveau que les acteurs de l'humanitaires peuvent introduire une réflexion environnementale pour que les quartiers reconstruits soient économiquement, écologiquement et socialement durables. Quelques exemples vont dans ce sens : le village de Gampong Baro où une bonne coordination a été trouvée entre responsables de la watsan (CR américaine) et des maisons (CR britannique), où ont été intégrés des bassins filtrants pour les eaux usées de la maison, introduisant des notions de recyclage au cœur du projet. Ou encore le quartier de Meuraxa à Banda Aceh où UN Habitat s'est efforcé avec d'autres (Up-Link, P2KP) de planifier un quartier raisonné avec des espaces verts, des services, différentes échelles de voiries, et un découpage de parcelles plus complexe.

Conclusion

La reconstruction s'est focalisée sur des actions d'urgence, et a négligé des enjeux environnementaux déterminants aux répercussions sociales, économiques et politiques cruciales. Les organisations internationales ont voulu construire vite mais sans planification urbaine et réflexion environnementale. La reconstruction n'a donc pas permis de réels progrès en termes d'infrastructures ou d'accès aux services, ni de prise en compte de l'environnement.

Tchad : l'impact environnemental des camps de réfugiés et les activités de réduction mises en œuvre

(Florence GIBERT, GROUPE URD)

Cadre de l'étude. Le Groupe URD met en place depuis mars 2009 « l'Observatoire des Pratiques de l'Aide au Tchad » (OPAT), un programme d'appui à d'apprentissage collectif ayant pour objectif l'amélioration de la qualité de la réponse humanitaire à l'Est du Tchad. Deux missions environnementales ont eu lieu en mai et septembre 2009, autour de la gestion des ressources naturelles et de l'impact environnemental des programmes.

La situation environnementale

Le contexte physique

Le Tchad est l'un des pays les plus secs et chauds de la planète. Il connaît trois zones climatiques : une zone tropicale semi-humide au Sud, une zone désertique au Nord, en passant par une zone sahélienne au centre où se trouvent les camps et sites de l'Est. En zone sahélienne, l'écosystème est très fragile : un peuplement agro-pastoral (nomades ou villages à très faible densité de population), essentiellement, y est soutenable.

De la crise humanitaire ...

C'est dans cette zone que se déroule une crise humanitaire consécutive au conflit qui se déroule au Darfour : depuis 2003, environ 268 000 Soudanais chassés par l'aggravation des conflits se sont réfugiés dans 12 camps. En outre, depuis 2006 et 2007, environ 175 000 Tchadiens chassés de leurs villages par des violences interethniques et des attaques lancées par des milices armées ou des rebelles tchadiens se sont installés dans une vingtaine de sites de déplacés.

Ce contexte de contiguïté de crise, avec la juxtaposition de différentes situations a pour conséquence la présence de très nombreux acteurs de l'aide, ainsi que de l'armée internationale (MINURCAT), ce qui ne manque pas d'exercer des pressions sur l'environnement.

... A la crise écologique

La crise humanitaire, en raison de la densité de peuplement, de sa durée dans le temps (depuis 2003) et de la logique de fonctionnement à court terme, a des conséquences importantes sur l'environnement. La dégradation des ressources naturelles est à présent tangible : le bois a disparu à proximité des camps et sites ; le sol, qui n'est plus protégé par le couvert végétal, s'est érodé et cède à la désertification ; enfin l'eau sous-terrainne est surexploitée.

Le bois connaît une forte prédation parce qu'il sert à des usages multiples (cuisine, chauffage, construction, source de revenus) non ou peu couverts par les acteurs de l'aide. Il a disparu sur des dizaines de km autour des camps et sites. Outre les impacts environnementaux (perte de biodiversité et dégradation des sols), cela pose des problèmes de sécurité pour les populations réfugiées/déplacées et une moindre couverture des besoins.

C'est ainsi qu'il est devenu nécessaire de réaliser des programmes de distribution d'énergie combustible depuis 2006. On peut déplorer leur cherté (les distances à couvrir sont de plus en plus grandes), la délocalisation du problème (il faut bien ponctionner le bois quelque part), la création d'un risque d'insécurité (quand il s'agit du pétrole), leur non fiabilité, due aux aléas d'approvisionnement, enfin, la perte d'autonomie pour les populations.

Le camp d'Ouré Cassoni, le plus septentrional de l'Est du Tchad, qui abrite 28 000 personnes, est un exemple de ce qu'on peut considérer comme un peuplement humain « hors sol » : il dépend des distributions pour l'ensemble de ses besoins. Mais les quantités distribuées sont objectivement

insuffisantes et il y a régulièrement des ruptures d'approvisionnement. Les distributions, par faute de financement, vont même devoir s'arrêter et la préoccupation des acteurs est très grande.

L'eau connaît aussi de multiples usages : fabrication de briques, abreuvement des animaux, arrosage du potager, etc. Or, les quantités distribuées sont calculées pour les besoins humains et parfois les derniers de la file repartent sans eau. Dans certains endroits, la ponction est déjà trop importante et la nappe baisse année après année.

La terre est dégradée pour de multiples raisons : sécheresse, déboisement, pratiques agricoles non durables. Or, dans le même temps, l'augmentation de la population entraîne un besoin croissant en terre.

Les conséquences de ces dégradations pour les populations sont multiples. La couverture des besoins des bénéficiaires de l'aide humanitaire est plus difficile ; cette population devient plus dépendante de l'aide. Les moyens de subsistance des populations locales (dont l'économie est principalement basée sur l'agriculture et l'élevage) sont détériorés. Les tensions autour des ressources créent des conflits entre les populations (e.g. agressions des femmes qui vont chercher du bois). Enfin, la dégradation durable compromet le relèvement des zones, ce qui porte préjudice aux populations actuelles comme aux générations futures.

Les initiatives en place

Les initiatives mises en place par les acteurs sont principalement de deux types :

1/ L'optimisation de la ressource en bois comme combustible, par la promotion des foyers améliorés : Banco et Save 80. Le foyer en banco, qui permet une économie du bois de 40 %, est fait en matériaux locaux et est surtout diffusé au sein des populations déplacées et hôtes. Mais il pose un problème d'entretien. Le foyer Save 80, qui permet une économie du bois de 80%, est en métal, importé, et surtout distribué aux réfugiés. Mais il est cher et connaît des problèmes de non utilisation et de revente. La limite de ces programmes réside dans la pénurie de la ressource en bois : il ne faut plus tant rechercher son optimisation, mais des alternatives.

2/ Le « renouvellement » de la ressource en bois, par des pépinières, plantations et mises en défens. Ce sont en réalité des programmes de trop faible ampleur pour que l'on puisse véritablement parler de renouvellement.

Dans le cas des plantations, les plants, préparés en pépinières, sont fournis gratuitement à la population. On distribue des essences forestières, qui sont adaptées au climat et nécessitent peu d'arrosage, pour l'ombrage, les clôtures, le fourrage. On distribue aussi des essences fruitières pour l'apport alimentaire, mais elles ne sont pas adaptées au climat, ont besoin d'arrosage. Ces programmes entrent parfois en contradiction avec les programmes de distribution d'eau quand c'est l'eau distribuée qui est utilisée pour arroser les plants les premières années.

Dans le cas des mises en défens, les plants sont placés dans des aires protégées, à fin de reforestation. Mais, à l'heure actuelle, les surfaces sont trop petites pour avoir un réel impact comme le retour de la faune, l'enrichissement du sol, la fourniture de bois. Les plants doivent être irrigués et l'eau est parfois prise sur la distribution. Enfin, on utilise parfois des briques en terre cuite (dont la fabrication a nécessité du bois combustible) pour la protection des plants.

Les initiatives à promouvoir

En réalité, l'urgence de la situation ne commande pas tant d'optimiser l'utilisation du bois, que de trouver des alternatives pour chacun de ses usages. Par ailleurs, la pression sur la ressource en bois a entraîné une importante dégradation des sols aux multiples conséquences néfastes : diminution de la surface arable, déficit de réapprovisionnement des nappes phréatiques et perte de la biodiversité. Des programmes de réhabilitation environnementale sont nécessaires.

1/ Les alternatives à la ressource en bois

Le cuiseur solaire est mis en place dans trois camps. C'est un modèle fabricable sur place. Il est effectivement utilisé par les populations parce que l'énergie disponible est insuffisante. Il est aussi apprécié pour ses avantages : il dégage du temps puisque la cuisson se fait seule, donne meilleur goût aux aliments (qui mijotent), ne produit pas de fumée (donc pas de maux de gorge ni d'yeux), enfin il n'est pas dangereux (brûlures, incendies).

La construction sans bois consiste en la réalisation d'une toiture sans charpente, par la confection d'une voûte ou d'un dôme en briques de terre crue. Idéalement, il faudrait utiliser une presse qui permet de confectionner des briques solides, sans cuisson et avec peu d'eau. La construction en terre crue est peu onéreuse, offre un meilleur confort thermique et favorise l'autonomie des populations. Mais elle demande un entretien régulier.

2/ Les programmes de réhabilitation environnementale

Ils entrent dans le mandat des humanitaires par le biais de la nécessité de couvrir les besoins et de prévenir les catastrophes et des conflits.

Les cordons pierreux, diguettes et seuils d'épandage cassent la violence de l'écoulement des eaux pendant la saison des pluies. Ils permettent de réduire l'érosion hydrique (donc de conserver la terre), d'augmenter l'infiltration des eaux (donc de réapprovisionner la nappe phréatique) et de retenir les sédiments (donc d'améliorer la fertilité des sols).

Le reboisement doit se faire sur une surface importante, de préférence sur un site ayant déjà connu du boisement. On peut le combiner à de l'agroforesterie, les arbres enrichissant les sols pour la culture.

Quelques fils conducteurs

Pour réduire l'impact environnemental, on pourra utiliser les principes suivants.

Dans les programmes et activités :

- ♦ Favoriser l'autonomie des populations par des techniques fonctionnant sans intrants énergétique ou chimique qu'il faille acheter, voire importer. Ces solutions autonomisantes sont souvent aussi écologiques (filtre à sable, pompes manuelles, engrais biologiques...)
- ♦ Favoriser la valorisation des extrants en intrants, c'est-à-dire transformer les déchets en ressources : compost, eaux perdues, surnageant des boues, cendres de cuisine, matériaux recyclables, cannettes... Cela donne en outre des possibilités d'activités génératrices de revenus. Notamment, on peut valoriser les excréta en remplaçant les pit-latrines (qui se comblent et créent un risque sanitaire et environnemental) par des latrines à déshydratation.

Dans les bases des ONG (bureaux et habitations) :

- ♦ Réduire la consommation d'hydrocarbures. Il est nécessaire de définir une politique énergétique. D'abord réduire son besoin en énergie (isolation des bâtiments, rationalisation des transports, utilisation de frigos passifs...); puis dissocier les sources d'énergie selon les besoins : le photovoltaïque pour l'autonomie ou les besoins énergétiques nocturnes, le générateur pour l'énergivore (e.g. la climatisation), l'autonomie énergétique pour certaines lampes et réfrigérateurs, le stockage en batteries.
- ♦ Réduire la consommation d'eau (toilettes écologiques, récupération de l'eau de pluie...), surtout dans les zones connaissant un stress hydrique
- ♦ Réduire et éliminer correctement les déchets (cartouches d'encre, batteries...). Il faut réduire au maximum la production de déchets (piles jetables, bureau vert...), puis chercher ou créer des filières de valorisation (e.g. pour les papiers et plastiques).

Conclusion

Les acteurs sont conscients du problème environnement et on peut espérer que bientôt sera prise en compte la dimension environnementale dans les projets en cours. Cette évolution sera facilitée par la reconnaissance des bénéfices annexes pour les programmes : participation à la sécurité alimentaire, au relèvement précoce, etc.

En outre, une réflexion est à conduire sur l'impact des acteurs humanitaires dans un environnement fragile. La concentration des bases des ONG dans les villes proches des camps (Abéché, Goz Beida, etc.) crée une pression très importante sur les ressources disponibles. Maintenant que la phase d'urgence est passée, il serait souhaitable que les ONG donnent l'exemple d'un comportement soutenable.

Démarches de prise en compte de l'environnement

La prise en compte du changement climatique par les acteurs humanitaires : pistes de méthodes et programmes

(Christophe BUFFET, Doctorant EHESS/CNRS)

Les 4 « piliers » de Bali³ forment une grille de lecture utile pour appréhender un ensemble de mesures permettant aux ONG humanitaires de mieux prendre en compte le changement climatique.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Le rapport mondial 2007-2008 sur le développement humain du PNUD souligne le caractère éthique des efforts à entreprendre pour ne plus dépasser la capacité d'absorption de CO₂ de la Terre. Cette dimension éthique comporte une dimension temporelle (intergénérationnelle) et une dimension géographique (justice sociale et équité par rapport aux populations les plus vulnérables), dans lesquelles les ONG humanitaires peuvent tout à fait se retrouver. En ce sens, un bilan carbone de leurs activités apparaît comme une première mesure pour fournir des indicateurs et entreprendre une démarche de réduction des émissions de GES.

Pour ne prendre qu'un facteur parmi d'autres, les trajets en avion représentent une source importante d'émissions qui est souvent perçue comme incompressible. Pourtant, ces trajets sont aussi liés à un mode d'action qui distingue les ONG françaises de leurs homologues anglo-saxonnes : celles-ci s'appuient beaucoup plus fortement sur des partenariats avec des ONG locales tandis que les ONG françaises ont pour tradition d'envoyer des expatriés. Même si on observe un mouvement de valorisation des équipes locales, il reste un fort décalage entre les discours sur les partenariats locaux et l'ampleur réelle de ceux-ci.

La nécessaire réduction des émissions de CO₂ dues aux transports, en plus de sa dimension éthique, rejoint donc des questionnements sur le mode d'opération des ONG. Par ailleurs, le développement des NTIC (Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication) permet d'envisager des liens différents à travers, par exemple, des téléconférences. Le renforcement des partenariats locaux et les NTIC ne sont évidemment pas la panacée, et ne peuvent pas s'appliquer à tous les terrains. Il n'en demeure pas moins qu'il s'agit de pistes parmi d'autres à expérimenter. La compensation carbone peut également participer à l'effort des ONG pour limiter leur impact environnemental, mais ne doit pas dispenser des efforts de réduction.

³ 13e conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de Kyoto, décembre 2007.

Adaptation

Le thème de l'adaptation, appliqué aux ONG humanitaires, implique un dilemme : faudrait-il adapter des programmes de développement ou développer des programmes d'adaptation ? Cette interrogation est également critique pour les bailleurs : DFID estime que la moitié de ses investissements au Bangladesh pourraient être remis en cause par le changement climatique. Pour faire face à ce dilemme, Pierre Jacquet⁴ préconise l'intégration des mécanismes d'adaptation au sein des stratégies de réduction de pauvreté (stratégie « sans regret »).

Un point-clé pour les ONG serait donc de mieux intégrer la dimension climatique dès la conception du programme. L'opération est complexe, dans la mesure où les prévisions des météorologues à l'échelle locale restent, dans certains cas, parsemées d'incertitudes – malgré les progrès continus des modèles. Pourtant, dépasser le cadre d'une « photographie de situation » météorologique pour replacer le programme dans un temps plus long de risques futurs permettrait d'ores et déjà de mieux définir la pérennité des programmes.

Par ailleurs, le thème de l'adaptation des populations aux conséquences du changement climatique engage de nouveaux volets dans les programmes, que ce soit pour collecter des témoignages de terrain, capitaliser des savoirs locaux permettant une meilleure résilience, sensibiliser les populations et les autorités, etc.

Transferts de technologie et financements

Les ONG peuvent également participer aux transferts de technologie vers le Sud, à la fois pour réduire leur propre impact environnemental et pour aider les populations les plus vulnérables à faire face à la dégradation de leur environnement. En ce sens, le travail de veille et d'expérimentation sur des technologies « vertes » reste à approfondir – en gardant bien évidemment à l'esprit leurs limites, aucune solution n'étant neutre pour l'environnement.



Energie photovoltaïque, biodigesteurs, cuiseurs solaires, etc. de nombreuses technologies existent déjà de longue date et sont déjà expérimentées par des ONG humanitaires sur certains terrains (MdM, CICR), mais restent à déployer beaucoup plus largement. Les retours d'expérience et le travail de capitalisation et de diffusion seront cruciaux dans cette démarche. Des liens et des échanges avec les ONG de développement, beaucoup plus avancées dans ce domaine, sont à développer. L'expérience du GERES, par exemple, est précieuse, avec notamment la publication de son guide de bonnes pratiques « Climat – Energie – Développement ».

⁴ Directeur exécutif chargé de la stratégie et économiste en chef de l'AFD.

Le 4^{ème} pilier de Bali, le financement, est caractérisé au niveau international par une profusion de fonds et par la difficulté des pays industrialisés à respecter leurs engagements d'additionnalité : les fonds consacrés à la lutte contre le changement climatique ne doivent pas être pris sur l'Aide Publique au Développement – qui souffre elle-même d'engagements non respectés depuis 30 ans. Certains fonds sont accessibles aux ONG, tels que DIPECHO (Disaster Preparedness ECHO). Comme son nom l'indique, il est destiné à financer des programmes de préparation aux catastrophes, mais on peut regretter qu'il soit d'une durée limitée à 18 mois.

Concepts, recherches et enjeux

Les systèmes d'alertes précoces, les évaluations participatives des vulnérabilités (« Community-based vulnerability assessment »), ou encore la Réduction des Risques liées aux Catastrophes (« Disaster Risk Reduction ») offrent des pistes conceptuelles pour la définition de programmes. La RRC, en particulier, propose un cycle de programme qui vise à articuler phases de préparation, d'urgence et de résilience, en mettant l'accent sur la prévention et l'implication des populations : identification d'un point focal au sein des communautés pour lancer l'alerte, définition d'un plan de contingence (lieux de refuges, mise à l'abri du bétail...)

Là encore, ces pistes ne sont pas totalement nouvelles, mais restent à être déployées beaucoup plus largement pour faire face aux enjeux climatiques et à l'augmentation en nombre et en intensité des catastrophes naturelles.

De plus, les savoirs locaux peuvent être précieux dans ces démarches : Dawn Tuiloma-Palesoo Sua, de la Disaster Foundation of the Peoples of the South Pacific International (FSPI) note ainsi que certaines maisons traditionnelles des îles du Pacifique étaient construites pour *ne pas résister* aux catastrophes (Tuiloma-Palesoo, 2008). Les communautés abattaient les piliers de ces maisons avant l'arrivée des cyclones, afin de les reconstruire plus facilement ensuite. D'autres communautés réservaient de la « nourriture de cyclone », préparée de manière particulière pour durer plus longtemps et permettre à la communauté de subsister après la catastrophe.

De nombreuses pistes de recherches et d'expérimentation restent également à explorer : face à une augmentation probable du nombre de « réfugiés climatiques », François Gemenne (IDDRI) souligne ainsi que les populations les plus pauvres ne sont pas en mesure de migrer et risquent de mourir sur place. Il incite donc à *aider* à la migration : comment les ONG humanitaires peuvent-elles jouer un rôle en ce sens ?

Par ailleurs, des mécanismes innovants d'assurances climatiques peuvent fournir des pistes supplémentaires : les travaux de l'International Research Institute for Climate and Society montrent que ces mécanismes, intégrés à des programmes de RRC, aident à faire mieux face aux aléas climatiques et peuvent même servir de levier pour accéder à d'autres crédits et développer leurs activités. Enfin, on ne peut que souhaiter que plus d'évaluations soient conduites pour estimer l'impact des programmes à moyen terme - après que l'ONG se soit désengagée au profit des autorités ou d'ONG locales – avec également des dimensions environnementales.

Au-delà de ces pistes qui n'offrent qu'un panorama très incomplet, l'enjeu préalable reste pour les ONG humanitaires de construire un savoir environnemental commun et d'engager en leur sein un profond travail de réflexion qui confronte leur mandat aux enjeux environnementaux – voire de reconsidérer certaines limites de leurs mandats face à une problématique majeure.

ONG humanitaires et changement climatique

Comment construire un savoir commun au sein des ONG ?

Le niveau d'information sur le changement climatique est très disparate. Or, une ONG ne s'engagera pleinement que si l'ensemble de ses membres est conscient des enjeux à venir et participe à la recherche commune de propositions.

Il faut donc définir un cadre commun de signification (« common frame of meaning ») avec un des supports de communication et/ou un intranet avec de l'information/sensibilisation (quelles sont les prévisions, qu'est-ce que la réduction/l'adaptation, en quoi cela concerne l'ONG, les pistes de réponses, les programmes déjà existants etc.). Concernant l'intranet, un forum d'échange ouvert aux adhérents, salariés, siège, terrain peut participer à cette construction commune.

Quelle place tenir par rapport aux ONG de développement durable et ONG environnementales ?

* Elles ont développé de longue date des compétences qui pourraient être utiles aux humanitaires (analyses, expertises techniques, normes). Au-delà des échanges de savoirs respectifs peut-on imaginer de monter des programmes en partenariat avec elles ? Leur demander de former le personnel humanitaire ? Intégrer leurs compétences au sein des ONG humanitaires ?

* Le Réseau Action Climat France (RAC-F) souhaite collaborer avec les humanitaires, avec une répartition claire : le RAC continue de s'occuper des plaidoyers internationaux, les ONG humanitaires mettent en place ces accords. Cette répartition des rôles peut-elle convenir aux ONG humanitaires ?

Dans l'immédiat, le RAC a monté le Réseau Climat et Développement avec ENDA (et une quarantaine d'ONG d'Afrique francophone), afin de soutenir ces ONG qui rencontrent des obstacles pour accéder aux forums internationaux (langue, logistique, etc.), et de lier plaidoyers et terrain.

Le décalage croissant entre besoins et capacité de réponse

Ce décalage souligne la fragmentation de l'aide et le besoin croissant de coordination. Le système des clusters présente des inconvénients mais il répond à ce besoin et à l'incapacité des ONG de se coordonner par elles-mêmes.

La réduction de l'impact environnemental d'une agence : exemple du CICR

(Alain OPPLIGER, CICR)

Les conséquences des activités humaines sur les dérèglements climatiques sont avérées. Le CICR est interpellé à deux titres : en tant qu'organisation humanitaire dont les activités se déploient en faveur des victimes de conflits ayant pour origine, entre autres, les destructions environnementales, et en tant qu'organisation internationale employant 12 000 personnes dans quelques 80 pays parmi les plus démunis de la planète.

Le CICR utilise 27 000 équipements IT (7 600 ordinateurs, 1 800 imprimantes, 10 millions de pages A4 sont imprimées par an à Genève). Sa flotte de véhicules consomme 18 millions de litres de fuel par an. Des tonnes de déchets sont générées, dont certains sont très dangereux pour l'environnement. 11 tonnes de CO2 sont générées par délégué par an dont 75% en transports (cela représente la consommation d'un français). C'est dix fois supérieur à la consommation moyenne de CO2 qu'il faudrait générer.



Depuis 2007, la direction du CICR, consciente de la problématique globale de l'interaction entre le CICR et l'environnement, a confirmé son engagement ferme de vouloir plus spécifiquement réduire l'impact négatif qu'il peut avoir sur l'environnement en explorant toutes les possibilités.

Un cadre de référence permettant d'identifier des lignes directrices générales pour l'institution, dans le but de réduire l'empreinte écologique du CICR, est en train d'être mis en place et sera à la base d'un plan d'action général à mettre en œuvre.

Pour le moment, le projet ne comprend pas les autres aspects de l'environnement qui interagissent avec le CICR, tels que les relations entre dégradations de l'environnement et conflits, le DIH et l'utilité ou non d'élaborer de nouvelles normes dans ce domaine, ou les conséquences des dégradations environnementales sur les opérations.

A terme, le respect de l'environnement devra être considéré comme un élément intégral de la responsabilité « sociale » de l'institution.

La stratégie prend en compte les éléments essentiels que sont l'intérêt premier des bénéficiaires, l'intégration des us et coutumes locales, croyances et interdits religieux, et l'adaptation des opérations du CICR à la diversité des contextes locaux.

Le rôle du PNUE dans les situations d'urgence et dans la coordination humanitaire

(Tom DELRUE, PNUE)

Depuis une bonne décennie, le PNUE est actif dans des situations d'urgence et de post-urgence, surtout au niveau de l'évaluation de l'environnement dans des situations post-conflit et post désastre. Mais, le PNUE le fait souvent d'une façon isolé, surtout en travaillant après la demande de et/ou en coordination avec des autorités nationales des pays concernés.

Il y a des enjeux environnementaux dès le début d'une crise et durant la phase de la réponse à l'urgence. Il ne s'agit pas uniquement des impacts majeurs, dans le sens d'impacts de fuel, chimique, tremblements de terre, et autres. Il y a aussi des impacts négatifs, souvent irréversibles pour l'environnement, causés par des opérations d'urgence même, ou par des activités déroulées pendant les opérations d'urgence : bois pour chauffer ou cuisiner, disparition de la faune sauvage, déchets médicaux, eau usée, etc.

Lors de la réforme humanitaire, fin 2005/début 2006, les humanitaires ont reconnu que l'environnement doit être pris en compte le plus vite possible et par tous les acteurs. C'est pourquoi, dans la réforme humanitaire, l'environnement a été identifié et reconnu comme enjeu transversal. Le PNUE a été désigné comme point focal pour rassembler les acteurs concernés, identifier les besoins, les activités et stratégies nécessaires pour combler ces besoins, et pour mettre en place des stratégies de plaidoyer avec les acteurs concernés. L'autre objectif était de faire de sorte que l'environnement soit intégré dans les activités des autres clusters/secteurs.

Une rencontre manquée

Jusqu'à récemment, le PNUE n'avait pas investi ce rôle comme on aurait pu l'attendre, ce pour plusieurs raisons :

- Manque de capacité en termes de staff ;
- Manque de support financier comparé aux autres clusters pour développer la capacité au niveau global et au niveau des pays ;
- Absence de connaissance des modes opératoires du secteur de l'urgence.

Pour ce dernier point :

- Le PNUE avait une idée restreinte de ce que « humanitaire » veut dire – notamment car beaucoup d'humanitaires restreignent cette notion aux activités ayant pour but de sauver des vies. C'est la définition la plus néfaste à la fois pour la réponse aux urgences et pour la réhabilitation, puisqu'elle empêche le débat sur le relèvement précoce. C'est aussi une définition qui reflète une attitude égoïste et protectrice pour sauver une activité professionnelle – ceci est mon opinion personnelle.
- Les autres acteurs ne se rendent pas compte que le PNUE est actif dans plusieurs situations d'urgence, comme par exemple la RDC, la RCA, Gaza, etc.
- Il me paraît pourtant clair que des activités de réduction des risques de désastres, ou des projets liés à l'énergie, aux abris et à l'hygiène durable dans les camps pour des personnes déplacées (IDPs et réfugiés) et des communautés hôtes, sont des activités qui aujourd'hui, sont considérées comme humanitaire.

Une place à trouver

Afin d'être capable de renforcer les liens avec les acteurs « humanitaires » (entre guillemets, parce que la signification n'est pas très claire), de pénétrer dans la planification et les activités des autres, et de jouer son rôle de point focal pour l'environnement dans le système de coordination humanitaire, le PNUE a récemment renforcé ses capacités. L'objectif à très court terme est de faire connaissance des acteurs concernés et intéressés afin d'envisager les opportunités et les objectifs réalistes à court et moyen terme pour mettre en place des réseaux environnementaux.

Mon rôle consiste donc notamment à :

- Etre une agence matrimoniale pour deux amants qui ont beaucoup à donner l'un à l'autre mais qui ne se connaissent pas très bien ;
- Assurer que les enjeux environnementaux sont pris en compte dès le début ou du moins le plus tôt possible dans la réponse suivant une urgence : désastre naturel ou conflit ;
- Eviter des impacts négatifs irréversibles pour l'environnement.

Mais comment le faire si le PNUE n'a pas de présence permanente ? Il faut alors identifier des partenaires solides dans les pays concernés et assurer une assistance, un support technique à distance.

A présent, il convient de mettre en place des « réseaux environnement » au niveau global ainsi qu'au niveau local, afin de faire ce que les autres chefs de clusters font, notamment :

- Identifier des besoins
- Faire du plaidoyer par et pour tous les membres du réseau
- Développer des stratégies et identifier des activités nécessaires au niveau global et local
- Développer des programmes communs
- Développer des formations et des modules de formation
- Assurer que l'environnement soit intégré dans les activités des autres secteurs
- Participer aux forums pertinents
- Participer aux évaluations inter-cluster
- Identifier des partenaires dans le secteur privé
- Introduire des méthodes qui n'ont pas d'impacts négatifs
- Participer aux *Humanitarian Country Teams*
- Participer aux processus d'Appels Consolidés
- S'impliquer dans les autres clusters
- Introduire des modules sur l'environnement dans les différents types de formation sur la coordination humanitaire, entre autres les formations pour les CR/CH
- Développer des stratégies jointes pour approcher les donateurs
- S'impliquer dans le Comité Permanent Inter-Agence (IASC), d'autant que le IASC s'intéresse de plus en plus aux enjeux environnementaux, et au changement climatique en particulier
- Développer des stratégies de plaidoyer communes vis-à-vis des donateurs / bailleurs de fonds

Pour ce qui concerne le plaidoyer envers les bailleurs, on pourra :

- Faire du lobbying afin que, par exemple, l'environnement soit pris en compte dans la *Good Humanitarian Donorship Initiative*.
- Expliquer aux bailleurs qu'ils peuvent éviter de payer la facture deux fois : une fois en prolongeant des situations d'urgence en s'appuyant sur leur système de budget annuel qui leur empêche de s'engager sur le plan multi annuel ; une deuxième fois pour répondre aux impacts négatifs sur l'environnement, négligés durant la période d'urgence et souvent aggravés par les opérations d'urgence. Il serait important de pouvoir soutenir des tels plaidoyers avec des chiffres concrets.

Voir : <http://www.unep.org/conflictsanddisasters>

« Smart aid » : l'innovation technologique et l'environnement dans l'action humanitaire

(Mark CUTTS, OCHA)

Il est très intéressant d'avoir autant d'acteurs différents (y compris des acteurs du secteur privé) regroupés pour pouvoir partager les expériences. On devrait avoir davantage de réseaux et de plateformes pour discuter des enjeux environnementaux. Si on ne trouve pas un moyen de s'ouvrir davantage à d'autres acteurs, on se limite en se parlant trop à nous-mêmes, en cercle fermé. L'esprit « everybody is evil except us » (militaires, secteur privé, etc.) fait perdre de grandes opportunités.

Nous avons encore trop peur du secteur privé. Nous ne leur faisons pas confiance et pensons que leur agenda est totalement différent de l'agenda humanitaire. Or nous devrions davantage écouter le secteur privé car ils ont beaucoup à nous apprendre en termes d'efficacité, d'efficience, *accountability*, études d'impact, etc.

Les humanitaires craignent de sacrifier leurs principes d'indépendance et de neutralité en faisant appel à des acteurs privés. Mais il me semble qu'il faut être plus humble et écouter ceux qui sont plus avancés, plus efficaces à certains niveaux.

Il y a beaucoup d'alternatives. Nous savons quoi faire, il commence à y avoir une volonté politique et des moyens financiers. Qu'attend-on donc pour le faire ? Il faut vraiment saisir l'opportunité d'écouter les experts, les spécialistes qui connaissent les techniques alternatives.

On pourrait créer des modèles, des camps complètement écologiques et neutres en carbone si nous étions plus ouverts et si nous échangeons davantage nos expériences.

Les innovations technologiques dans l'action humanitaire internationale sont un besoin urgent. Beaucoup de pratiques actuelles sont dépassées, inefficaces et souvent dommageables pour l'environnement. Nous avons besoin, avant tout, de nous interroger sur le meilleur moyen d'impliquer le secteur privé. Les agences doivent arrêter de considérer les compagnies privées comme des bailleurs, mais plutôt les voir comme de vrais partenaires. De cette manière les humanitaires ont de meilleures chances de stimuler la créativité et le dynamisme du secteur privé, tout en lui donnant l'opportunité de tester de nouveaux produits, démontrer la qualité de nouvelles technologies et générer de nouveaux marchés.

Le secteur de l'énergie a particulièrement besoin d'innovations technologiques. Actuellement, l'énergie est un secteur de l'aide complètement négligé. On lui donne si peu de priorité qu'elle n'est même pas considérée comme un secteur à part entière. Ce manque est d'autant plus regrettable que s'opère partout au monde une révolution de l'énergie verte. L'action humanitaire devrait s'éveiller et s'engager dans ce processus.



Ateliers thématiques

Les thèmes des ateliers ont été choisis par les participants des UAH via la technique de l'*open space*. Ils ont porté sur le *Changement institutionnel*, les *Freins et obstacles*, le *Référent environnement*, la *Mise en œuvre opérationnelle* et le *Partenariat opérationnel*, la mise en *Réseau-synergie* et la *Participation des populations*. Tout cela agrémenté de *Retours d'expériences*.

Ce qui suit est la compilation des idées émises en ateliers thématiques, mais aussi durant les discussions plénières.

Ces réflexions s'articulent autour du *changement institutionnel* (comment intégrer l'environnement dans l'ONG ?), des *résistances des acteurs humanitaires*, des *réseaux et partenariats* facilitant la transformation et la mise en œuvre, et de *l'application sur le terrain*. Quelques *exemples concrets* ont été cités.

Le changement institutionnel

L'enjeu de l'environnement fait consensus, mais reste lettre morte dans le secteur humanitaire. Il n'y a pas encore eu de véritable prise de conscience dans ce secteur, ni chez les bailleurs, ni par l'ONU, au niveau des clusters. Il y a un manque de volonté institutionnelle pour intégrer dans les programmes la question environnementale.

Les freins et obstacles identifiés au niveau de l'institution

- Le manque de légitimité, en tant qu'association humanitaire, pour intervenir dans le domaine de l'environnement : en interne (dans l'organisation) et pour le faire passer auprès des populations locales.
- La mentalité de certaines personnes au siège, qui sont fermées à la prise en compte de la dimension environnementale.
- La difficulté de changer des processus et des procédures qui existent.
- L'impression que la prise en compte de l'environnement induira des coûts élevés.
- L'appréhension d'ajouter encore de nouveaux indicateurs dans les projets.
- La difficulté de concilier une démarche de long terme (la préservation de l'environnement) avec une action urgente (les besoins humanitaires).
- La difficulté à parler du futur lointain dans un contexte où le futur immédiat est en jeu.
- La crainte d'une diminution de l'efficacité de l'aide (ou perception de la diminution de l'efficacité de l'aide si on intègre les enjeux environnementaux).
- La peur d'imposer un modèle de pratiques occidentales.
- Le sentiment d'incompétence : je ne suis pas un spécialiste de la chose, donc je m'abstiens.
- La réticence face à la nécessité d'une approche interdisciplinaire, de discussions et de compromis.
- La difficulté à contrôler toute la chaîne dans un programme (achats, kits, etc.). Les ONG interviennent parfois au milieu d'une chaîne (kits déjà faits par exemple), donc elles ne peuvent pas forcément contrôler la provenance et l'impact de tout le projet.
- L'absence de partenariats institutionnels et le manque de pratique dans le partenariat.
- La différence entre l'idéologie et la pratique. Manque de cohérence entre les directives du siège et la mise en œuvre de solutions pratiques sur le terrain.
- La fatigue d'un certain discours militant.

Comment intégrer l'environnement dans les institutions ? Cela revient à demander comment stimuler et gérer le changement institutionnel ? Le constat est que cela reste très difficile, parce que ce n'est pas un problème technique, mais cela relève du comportement. L'opportunité est qu'il va falloir s'y mettre car nous n'avons plus le choix.

Chaque institution étant différente, l'approche devra être spécifique. Il faut voir quelles sont les valeurs de la direction pour s'y adapter (ou alors changer de direction...).

Les recommandations sont d'utiliser les ressources internes ainsi que des appuis extérieurs : faire à la fois du plaidoyer en interne (auprès des équipes) et en externe (auprès des bailleurs). Certains points sont fondamentaux, comme l'intégration dans les statuts, la mise en place d'un point focal (de préférence haut placé) ainsi que d'un réseau au sein de l'organisation.

Intégrer l'environnement dans le mandat

L'intégration de l'environnement dans le mandat de l'ONG est le débat préalable, l'objectif sous-jacent étant de construire un plaidoyer.

Il s'agit de se poser les questions suivantes :

- Comment définit-on l'environnement parmi les acteurs humanitaires ?
- Faut-il que l'humanitaire devienne « vert » (avec l'environnement intégré au mandat de l'ONG) ou l'environnement ne doit-il être qu'un critère que l'on rajoute ?
- L'environnement est-il réellement totalement nouveau et absent des mandats ?
- A quel niveau intégrer l'environnement dans le mandat ? Il faut définir la place que l'on veut donner à cette question dans la culture de l'association : quelles sont les priorités de l'acteur ?
- La question environnementale est-elle un sujet transversal ou une thématique en soi ? Au sein du secteur humanitaire, faut-il participer aux autres forums techniques ; au sein des organismes, faut-il donner la responsabilité sur la question aux acteurs de la Qualité, ou faut-il créer un poste spécifique ?

On peut s'inspirer des réponses suivantes :

- Un objectif de l'humanitaire est le « *do no harm* ». Il faut donc limiter l'impact environnemental au niveau logistique en essayant de promouvoir des techniques vertes, mais les acteurs n'ont pas une obligation de résultat.
- L'idée n'est pas de devenir vert, mais de se « verdir » !

Préparer un plan de changement

L'intégration de l'environnement dans l'institution passe par la rédaction d'un plan de changement, qui définit une stratégie de conduite du changement.

Définir un but clair

Les enjeux environnementaux ne sont pas clairs pour l'ensemble des acteurs. De nombreuses questions se posent : Quelle est la finalité ? Qui doit agir ? Vers quelles actions orienter les ressources ? Il faut clarifier les objectifs que l'on veut atteindre (l'un des objectifs devrait être d'appliquer les principes au siège). Surtout, il s'agit d'avoir un but bien clair : que souhaite-t-on obtenir et dans quel laps de temps ? Il faut aussi des indicateurs clairs. Plusieurs scénarios sont ensuite possibles selon la structure : référent environnement, groupe de travail (en fixant des indicateurs précis), intégration des questions environnementales dans l'ensemble de la réflexion stratégique et les opérations (*mainstreaming*).

Procéder au niveau du siège et du terrain

Par où « commencer » l'intégration de l'environnement ? Par le siège, le CA, dans les statuts, le mandat, ou par le terrain et en favorisant les initiatives individuelles ? Tout dépend du rythme auquel l'organisation veut changer ...

L'expérience montre qu'il est difficile de faire accepter un projet top-down, sur un positionnement stratégique. Il faut vraiment travailler en amont. En outre, il s'agit aussi d'une posture citoyenne, la démarche ne doit donc pas venir que d'en haut. Pour le CICR et MSF, cela est venu par la base, lors d'une assemblée générale. En réalité, il faut agir sur les deux niveaux : le terrain et le siège. Il n'y aura un changement institutionnel que si les dirigeants de la structure s'impliquent. La volonté politique est plus difficile à obtenir, mais indispensable. Il faut trouver les moyens de les convaincre de travailler là dessus. On peut leur montrer les bénéfices supplémentaires, en termes de communication ou de recherche de fonds par exemple.

En général, les choses changent grâce à des questions provenant du terrain et à une prise de conscience du siège et de la direction. L'essentiel est d'avoir une mobilisation de la base qui soit ensuite appuyée par la direction. Une méthode peut être de s'appuyer sur les initiatives du terrain en facilitant les initiatives individuelles. Et, en même temps, de sensibiliser les dirigeants, afin de faire entrer explicitement l'environnement dans le mandat et les statuts de l'organisation. Il faut aussi sensibiliser et former les employés nationaux.

Se faire des alliés

Il faut se faire des alliés dans les différents secteurs afin de vendre le plan d'action. On peut prioriser les acteurs sur lesquels nous pourrions avoir une influence. Les réticences de la logistique ne seront pas les mêmes que celles du marketing. Il faut voir quels sont les blocages et les groupes bloquants, afin d'envisager les méthodes les plus adéquates pour agir sur chacun. Il est primordial d'identifier les résistances. Ce travail est à mener avec les ressources humaines et relève davantage du psychologique que du technique.

Choisir le type d'action

Il faut prioriser les actions à fort impact et faciles à mettre en œuvre. Certaines mesures peuvent avoir un gros impact, d'autres un impact moyen mais sont faciles à mettre en œuvre. Il faut arbitrer entre les deux types. Les mesures faciles à mettre en œuvre permettent de faire passer la pilule (changer la supply chain met trois ans !), afin que l'on ne pense pas que mettre en place des démarches environnementales est un processus long et fastidieux.



Pour le démarrage, il faut « chercher le fruit accessible », identifier des choses faciles et rapides à faire, comme le solaire dans les bureaux par exemple. Il faut que cela soit concret pour les gens et qu'ils puissent s'identifier. On pourra ensuite développer un programme plus spécifique. Mais attention à ne pas s'en tenir au micro-changement (ampoules, papier, etc.). Il faut conduire des actions à trois niveaux :

- Des actions symboliques (mettre en place des gobelets en papier plutôt que plastiques) ;
- Un peu de technique (panneaux solaires) ;
- Beaucoup de changements d'habitudes.

Il est possible de demander une aide externe, de solliciter des expertises, comme par exemple faire appel à un vulgarisateur scientifique pour faire comprendre une problématique. En revanche, les participants soulignent ne pas vraiment savoir à qui s'adresser pour faire un bilan écologique des ONG.

Informé et susciter la participation

Une phase de dialogue est absolument nécessaire afin de bien poser les choses. Il faut une bonne communication, à plusieurs niveaux, avec différents messages pour les différentes cibles. Le plan de communication doit être basé sur la compréhension de la motivation des gens et de leurs contraintes. Il faut être très concret, éventuellement avec l'aide d'un expert en communication. Peut-être peut-on avancer « masqué », sans mettre en avant l'environnement, mais un autre bénéfique, par exemple économique. Le défi de l'environnement dans l'humanitaire est qu'il doit être concret et pratique (peut-être même ne faut-il pas parler d'environnement ?).

Savoir évoluer

On peut faire un plan puis assurer sa mise en œuvre, ou bien en même temps définir un plan et le mettre en œuvre, ce qui permet de le faire évoluer.

Nommer un référent environnement

Nécessité

Il faut une personne qui s'occupe du changement organisationnel et qui en rende compte, rôle d'un référent Environnement. A moins que cela ne soit le rôle du référent Qualité de prendre en compte l'environnement ?

Il veiller à ce que le système d'intégration de l'environnement dans l'ONG soit également applicable à des organisations plus petites, qui n'ont pas les moyens de se doter de cette ressource humaine. Le référent Environnement doit participer au débat afin de faire intégrer ces aspects dans les pratiques de l'institution. Il assure que les informations sur l'environnement soient bien partagées. En outre, les ONG ont des problèmes spécifiques et ont besoin de réponses adaptées.

Mise en place

Faire un groupe de travail sur l'environnement peut être une première étape, à laquelle la direction adhérerait plus facilement que la création d'un poste. Il s'agit de faire en sorte que la création du poste de référent Environnement devienne une évidence. Mais un groupe de travail serait-il réellement efficace ? La participation doit-elle être volontaire ou forcée ?

La position du référent Environnement dans l'institution peut varier, mais il doit être suffisamment haut placé pour avoir un poids institutionnel. Le changement institutionnel ne peut passer que par là. Mais quelle incidence concrète aura-t-il donc ? Il aurait en effet sans doute plus d'impact en étant proche du terrain, car il doit pouvoir répondre aux questions des équipes, diffuser et capitaliser l'information. Dans quel service faut-il le placer (service logistique, desk géographique ou sectoriel, etc.) ?

Rôle

Il faut définir les fonctions du référent Environnement, qui peuvent varier beaucoup d'une institution à une autre. Il peut être impliqué dans la définition de la stratégie, la relecture des propositions de projet, le support technique ou l'évaluation. On peut citer à titre d'exemple :

- Réalisation d'un diagnostic et appui à l'élaboration de la stratégie de la structure.
- Etre force de proposition pour réduire et compenser l'empreinte environnementale.
- Assurer une veille technique.
- Former les équipes avant le départ en mission, debriefer, etc.
- Faire une cartographie des ONG environnementales, bâtir et entretenir des partenariats.
- Inclure l'aspect environnemental dans les propositions de projet.
- Faire du lobbying interne pour privilégier l'approche environnementale.

En outre, le référent Environnement doit pouvoir rassurer la direction sur les coûts et sur l'importance de la problématique, qui va devenir globale.

Modalités

Ce poste ne doit pas nécessairement s'exercer à plein temps mais, du moins dans un premier temps, le référent doit se dédier totalement à sa fonction pour être clairement identifié comme tel. En outre, il ne faut pas forcément lui allouer trop de ressources. Pour une acceptation de cette démarche en interne, les moyens doivent être calibrés en fonction de la taille de l'ONG et en fonction de l'impact attendu. Le rapport coût/bénéfice doit se justifier. Enfin, l'importance de maintenir un lien étroit entre le terrain et le siège impliquerait qu'il prenne souvent l'avion, ce qui a une empreinte environnementale ! Peut-on trouver d'autres moyens ?

Vaincre les résistances

Avant même d'aborder les solutions méthodologiques et techniques, il faut déterminer et vaincre les freins et obstacles à la prise en compte de l'environnement.

Le travail est avant tout psychologique

Les changements techniques et ceux relatifs aux comportements sont liés. Tout le monde est d'accord pour une solution technique telle que le frigo solaire, mais pas pour un changement d'organisation. Il faut donc travailler sur les blocages et désamorcer les résistances. Ce travail est avant tout d'ordre psychologique. Il s'agit de changer les mentalités.

Divers freins et obstacles ont été identifiés au niveau des acteurs humanitaires :

- Résistance au changement de l'existant, du système en place ; volonté de conserver des procédures habituelles et rassurantes.
- Réticence à la pluridisciplinarité mais aussi parfois au concept d'optimisation (par exemple entre besoin immédiat et besoin à long terme).
- Perception que l'environnement peut diminuer l'efficacité de l'aide.
- Volonté de garder la priorité des besoins primaires sur les besoins secondaires.
- Peur de perdre un pouvoir, des valeurs.
- Peur de perdre le mandat et l'identité de l'institution.

Le changement des comportements, des habitudes et surtout des positions «à priori» est le plus difficile. Si l'on demande pourquoi les gens font d'une telle manière, ils répondront qu'ils ont toujours fait comme cela et que cela marche. Il importe de comprendre quelles sont les motivations de chacun et quel argument va pouvoir entraîner une remise en question des à priori par les personnes concernées. Afin de changer les comportements, il faut faire un diagnostic des motivations, des ressources et des contraintes de chacun, ce par département, puis prioriser.

Remarques

Il faut se méfier des extrêmes, « éco-dictateurs » d'un côté et « éco-réticents » de l'autre. Les environnementalistes doivent avoir un discours constructif, positif et rompre avec certaines approches culpabilisantes.

Les arguments

A l'heure actuelle, de nombreuses personnes ne voient pas le rapport entre environnement et humanitaire. Il faut donc trouver d'autres arguments.

L'ultimatum climatique. Il y a urgence à s'occuper des questions environnementales en raison du changement climatique, qui va ces prochaines années changer nos habitudes et nos manières de travailler. Cela sera bien entendu moins douloureux si l'on s'y prépare.

L'économie d'argent. Les comportements écologiques permettent d'économiser un peu d'argent. En situation de crise économique, cet argument économique est non négligeable. Par exemple, les frais de transport sont importants : on peut demander au comptable ce que les frêts/frais inutiles représentent, et ce que l'on aurait pu faire pour les bénéficiaires avec cet argent. Mais attention, à trop user d'arguments économiques on risque de rendre plus difficiles les changements pour l'écologie en soi.

L'émulation entre les ONG fonctionne bien : « Telle ONG a une base qui fonctionne aux panneaux solaires » ...

La responsabilisation. Les institutions risquent d'avoir besoin de la carotte et du bâton, mais il faudrait pouvoir faire évoluer les mentalités par la responsabilisation des gens sur des questions de qualité. Les ONG ne sont pas des entreprises qui voient avant tout le bénéfice. Il serait dommage qu'elles ne fassent pas ces changements par prise de conscience.

Il faut fournir des connaissances techniques aux employés, mais si par la suite ceux-ci continuent de faire un geste qu'ils savent nuisible, c'est un choix. Il s'agit de tout mettre en œuvre afin que les gens ne puissent pas dire dans dix ans « on ne savait pas ».

L'obligation. L'institution peut décider d'une réglementation en interne et imposer, par exemple, un diagnostic environnemental du contexte dans les propositions de projet, des indicateurs pour suivre l'empreinte environnementale du projet ou une évaluation environnementale de celui-ci.

Le label. Une manière d'aider au changement en interne pourrait être un label écologique s'adressant aux bailleurs, à proposer au service marketing. C'est une démarche similaire à la transparence financière et la qualité de l'aide humanitaire, qui sont devenues une condition à la continuité des financements (il y a un label pour la transparence, pas encore pour la qualité).

Le **WWF** développe une labellisation « One planet office » pour la réduction de l'empreinte écologique des bureaux, qui comprend la sensibilisation du staff (au développement durable et au rôle que chacun peut jouer) et le travail au niveau du « top management ».

Les sources d'inspiration

Il y a des techniques pour la conduite du changement institutionnel.

De même, il y a une méthode pour l'intégration de la Qualité dans les programmes.

D'autres enjeux ont prouvé en leur temps la pertinence de certaines mises en œuvre de plaidoyers et de modalités d'actions, que ce soit dans le milieu humanitaire ou dans le développement. L'enjeu de l'environnement pourrait s'en inspirer. Trois exemples permettront peut être d'identifier quelques leçons tirées utiles à prendre en compte :

- Le « Genre » est aujourd'hui admis et présent dans les projets et interventions humanitaires, avec un cluster très actif (10 personnes à plein temps) et une ligne de financements dans de nombreux projets.
- Le VIH : les populations du Nord ont fait pression sur les gouvernements par des opérations importantes de communication et de plaidoyer.
- Les questions de qualité et de responsabilité (*accountability*) qui ont fait de grandes avancées au cours des dernières années.



Se mettre en réseau, en partenariat

Comment créer un cercle d'acteurs autour de la question de l'environnement ? Faut-il établir des réseaux, des partenariats, des consortiums (le *consortium* est un outil fermé sur un objet, le *partenariat* est plus large, le *réseau* encore plus large), des plateformes d'échange sur internet, etc.? Autour de quels acteurs, avec quel leadership ? Quelles formes ces échanges peuvent ils prendre ? Plus largement, comment s'organiser ?

Le réseau des acteurs humanitaires

Le réseau permet une mise en commun d'idées, d'expériences, éventuellement de moyens. Il permet de capitaliser les expériences, d'influencer les bailleurs, de communiquer autour d'une problématique.

Il serait intéressant d'avoir un réseau d'acteurs humanitaires sur les questions d'environnement afin que les personnes qui ont les mêmes activités puissent échanger des informations (par exemple mise en place de biogaz). Cela permet aussi une émulation, surtout si l'on n'a pas les moyens de se doter d'un référent.

Quels doivent être les mécanismes d'échange du réseau ? On constate en effet que les forums fonctionnent peu. Il faut de plus en plus des systèmes légers. On peut s'appuyer sur des fonctionnements existants de partage de l'information horizontal et vertical : travailler en network (par exemple avec Google groupe), utiliser l'interaction de veille d'OCHA, etc.

Des réseaux existent au niveau global (Genève et autres) et local. Il serait important que le PNUC puisse contribuer à cette dynamique, selon des modalités qui n'entraînent pas de dynamiques d'inféodation ou de domination de l'appareil des Nations unies sur le reste du secteur.

Le partenariat avec des non-humanitaires

Si les acteurs de l'urgence ont rarement une politique environnementale, ils ont encore plus rarement les connaissances appropriées et n'ont souvent pas mobilisé les moyens pour ce faire. Il importe donc se rapprocher des acteurs qui détiennent les connaissances et les compétences (le WWF ou le PNUC par exemple).

Il n'y a pas forcément besoin de partenariat. Il est possible de commander une mission d'appui technique (prestation de service payante) pour une question précise. D'autres types de collaborations existent, comme les partenariats de compétence. Des approches autour de la complémentarité peuvent aussi être imaginées.

Exemples de partenariats :

- Au Niger, un consortium sur la thématique du changement climatique s'est créé, avec CARE comme leader et l'implication de diverses organisations selon leur domaine de compétence (nutrition, sécurité alimentaire, suivi et évaluation) ;
- Au Kenya, un consortium a été mis en place pour la mise en commun des compétences techniques ;
- En RDC, le PNUC aura un volet « énergie, abris et assainissement durable » pour les déplacés et les autres populations dans le Kivu. Un consortium devrait être constitué avec ProAct, le UNHCR, Mercy corps et Care, en ouvrant un bureau commun afin d'économiser de l'argent.

Mode d'emploi

Si l'établissement de partenariats semble être une piste à explorer, les expériences sont encore peu développées au sein des ONG françaises, alors que cette pratique est beaucoup plus fréquente au sein des ONG anglo-saxonnes. Avec qui faire un partenariat et comment procéder ? Un partenariat n'a de sens que si le diagnostic du besoin est clair. Il importe de commencer par l'identification des questions qui se posent, puis les partenariats se dessinent. La clé de la réussite est alors non pas le résultat mais la qualité du processus qui s'est mis en place.

Il y a des partenariats nécessaires (ACF et le PAM sur les enjeux de nutrition par exemple) et des partenariats forcés (imposés par les bailleurs parce qu'il faut dépenser une somme minimale pour le projet ou parce qu'il faut réduire le nombre de partenaires). Ces partenariats d'opportunité pour un financement fonctionnent rarement et sont peu durables. Un partenariat ne fonctionne qu'avec de la confiance. Or ce n'est pas simple d'instaurer une confiance, surtout dans un contexte avec beaucoup de turn-over, et c'est un processus qui prend du temps.



Quelles sont les mécanismes qui permettent la mise en place de bons partenariats ? S'il n'y a pas de règles types (la situation et le type de projet dicteront des règles spécifiques), il apparaît que l'élaboration de modalités de fonctionnement du partenariat claires et bien partagées est un élément essentiel (nombre et rôle spécifique des partenaires, procédures de décision, gestions des ressources, gouvernance globale). Les « règles du jeu » doivent être établies très tôt (au niveau du siège ou des missions, avec ou sans bailleur, avec ou sans les autres parties prenantes, etc.) dans le processus.

Les secrets d'un partenariat qui fonctionne sont la complémentarité du savoir-faire, la clarté des règles du jeu et la légitimité du mécanisme de gouvernance. Chaque organisation doit se demander ce qu'elle est prête à faire et à apporter.

Partenaires

Les partenaires peuvent être divers (ONG, chercheurs, agences des Nations unies, acteurs locaux, *policy makers*, secteur privé, etc.) en fonction de la diversité des compétences nécessaires et des complémentarités identifiées. L'existence de partenaires sur le terrain permet aussi de partager les connaissances et de bénéficier du réseau, de l'implantation dans le pays.

Il faut donc commencer par prendre contact avec les acteurs afin de savoir qui fait quoi et quelles sont les expertises (mapping). Tout le monde a tendance à s'adresser aux associations les plus visibles, mais il faut regarder au-delà, aller vers ce que l'on ne connaît pas. Il faut également penser à élargir les cartographies habituelles des acteurs pour inclure des acteurs locaux, des acteurs du Sud.

On peut aussi établir un partenariat autour d'une question spécifique. Par exemple, Solidarités et ACF ont dû étudier les mélanges d'eau salée et d'eau douce dans la zone tsunami. Ces deux organisations se sont adressées à des institutions de recherche spécialisées.

A. Le monde de la recherche

Il manque souvent la connexion avec le monde universitaire et les centres de recherche. Les humanitaires reprochent aux chercheurs leur manque d'opérationnalité ; les chercheurs reprochent aux humanitaires leur manque de rigueur. Mais dans la mesure où les acteurs humanitaires n'ont

pas les compétences en interne, ils gagneraient à se tourner vers des chercheurs, ou bien des ONG locales (environnementales ou de développement) qui sont sur place.

Mais avec quels scientifiques faire des partenariats ? Les humanitaires peuvent-ils parler de changement climatique sans inviter des scientifiques ? La majorité des participants considèrent que cela a été très bien vulgarisé, encore faut-il lire ce qui a été produit.

B. Les ONG environnementales

Des ONG environnementales ont développé une valeur ajoutée qui serait à adapter au contexte humanitaire. Il convient de voir comment s'appuyer sur la complémentarité d'expertise d'ONG spécifiques comme WWF, de clarifier les collaborations possibles entre ONG humanitaires et ONG environnementales, tant sur le terrain que pour le plaidoyer. Cependant, les acteurs humanitaires n'ont pas besoin de grands principes généralistes, mais d'opérationnalité. Des ONG comme le WWF peuvent-elles répondre à des besoins précis, comme par exemple la problématique foncière avant reboisement ou l'électrification solaire d'une base ? Il faudra peut-être aussi s'adresser à des centres de recherches spécialisés (IRRI sur le riz, Toilettes du Monde pour l'assainissement écologique...).

On imagine le probable développement d'acteurs de l'urgence qui vont se spécialiser dans l'environnement.

Le groupe de travail « Climat et Développement » a été mis en place en juillet 2007 au sein de Coordination Sud. Ce groupe, co-animé par le GRET et le Réseau Action Climat France (RAC-F), rassemble une vingtaine d'organisations de solidarité internationale et d'ONG environnementales pour construire et alimenter la mobilisation des organisations de solidarité sur le changement climatique.

L'UNEP déclare qu'il a le mandat et les moyens pour remplir la chaise laissée jusqu'ici vacante du cluster Environnement : développer une plateforme d'échange, lancer un processus de capitalisation, de lobbying et d'information. Il faut faire une distinction entre les enjeux environnementaux stratégiques internationaux dont peut se saisir l'UNEP et les questions qui nécessitent des partenariats techniques pointus (ex l'ONG Practical Action).

Le WWF a fait une cartographie de ses lieux de travail. Il s'agit souvent de zones à risque, donc de zones où les ONG interviennent. Sa présence dans de nombreux pays, sa connaissance des enjeux et de la réglementation représentent un réel intérêt et apport pour les acteurs humanitaires. Il a aussi une expertise sur certaines thématiques, comme la reconstruction en Indonésie. Le WWF fait souvent des partenariats avec les Croix-Rouge locales.

C. Le secteur privé

On peut aussi regarder du côté du secteur privé. Il y a beaucoup d'expertises et de recherche de partenariats (par exemple avec Véolia ou le World Economic Forum). La gamme d'opportunités est assez large, il s'agit de voir ce qui répond le mieux au besoin, en se demandant toujours quel est le prix de ce partenariat.

Par exemple, on reconnaît classiquement deux approches de partenariat par le secteur privé :

- Les foires « commercialo-humanitaire » (par exemple *Aid and Trade* à Genève ou New York, le Dubai Development International Conference, etc.) où les entreprises ont simplement identifié des créneaux pour vendre des produits aux humanitaires.
- L'entreprise qui fait de la RSE (responsabilité sociale et environnementale) et met à disposition des humanitaires des ressources humaines ou matérielles pour une question d'image.

L'intégration dans l'action humanitaire

Lorsque la décision politique ou stratégique est prise par une organisation, comment opérer sa mise en œuvre sur le terrain ? Une fois cela décidé, comment intégrer les questions environnementales dans les opérations, comment prendre en compte l'environnement dans les programmes, quel que soit le type de programme ? Par qui, avec quels moyens et quelles méthodes ?

Les questions environnementales sont en jeu sous de nombreuses formes qu'il s'agit d'inventorier et d'adapter au secteur. Ainsi :

- L'environnement ne se réduit pas à la gestion des ressources naturelles.
- La réduction de l'impact environnemental de l'ONG et la prise en compte de l'environnement dans les activités sont deux choses différentes, qui varient selon le secteur d'intervention des ONG.
- L'impact environnemental et le changement climatique ne sont pas sur la même échelle.

Il faut clarifier les éléments liés à l'environnement dans les actions humanitaires, secteur par secteur, en faire un inventaire et le communiquer.

Les contraintes

Il y a très peu de prise en compte de l'environnement dans les opérations. Cela est dû aux acteurs humanitaires, mais pas seulement, vu l'importance des contraintes.

Les freins et obstacles identifiés au niveau du terrain

Méthode

- Echéance à respecter dans un calendrier d'intervention.
- Manque de temps dans l'urgence pour l'information (par exemple la provenance des matériaux de construction) et l'analyse environnementale.
- Manque de « kit d'urgence vert ».
- Incompétence des acteurs humanitaires en la matière, manque de formation et de capacités de formation.
- Difficulté de quantifier et de mesurer l'impact environnemental des actions humanitaires (manque d'outils de calculs et d'identification, manque de méthodologie et d'outils scientifiques, de temps, de compétence, etc.).
- Nécessité de nouveaux indicateurs sur les projets.
- Différence de temporalité : environnement (= long terme) versus humanitaire (= court terme).
- Difficulté à contrôler toute la chaîne : globalité de la question environnementale versus sectorialité des interventions.
- Manque de connaissances et d'outils pour calculer son impact environnemental, pour choisir la « moins mauvaise » solution.

Population

- Pression du prestige social des techniques non environnementales : les gens vont réclamer plus de technologie.
- Non expression par les populations des préoccupations environnementales comme besoin. Au contraire, les préoccupations environnementales entrent souvent en conflit avec les besoins de la population.
- Perception de l'écologie comme une pratique occidentale.
- Mauvaise prise en compte du rapport entre culture locale et environnement.

Contexte

- Contexte instable et d'insécurité, d'incertitude.
- Mauvaise connaissance de la relation entre la culture locale et l'environnement.
- Manque de données brutes disponibles (par exemple les données hydrographiques dans un projet d'adduction d'eau) et d'analyse environnementale.
- Manque de connaissance de la réalité locale.
- Absence d'approche pays : le ministère de l'Environnement ou une autre structure institutionnelle nationale peut être en train de mettre en place un projet avec lequel le programme humanitaire entre en conflit.
- Manque de connaissance des savoirs et savoir-faire locaux.
- Absence de lien avec les administrations locales.
- Priorité des besoins primaires sur la gestion des ressources.
- Contrainte politique, par exemple lorsque le gouvernement décide de l'emplacement du camp, comme cela fût par exemple le cas au Sri Lanka. L'acteur humanitaire estimait qu'il était important d'avoir un coordinateur environnemental, mais cela n'a pas été mis en œuvre. Le plaidoyer n'a pas été suffisant ou le gouvernement n'a pas été réceptif.

La contrainte financière

On reproche aux solutions environnementales d'introduire un coût supplémentaire dans les programmes. Cela pose le problème de la disponibilité des fonds et du financement de solutions technologiques vertes. La GHDI (*Good humanitarian donorship initiative*) ne mentionne pas l'environnement.

Les freins et obstacles identifiés au niveau des bailleurs

- Les bailleurs ne donnent que peu de moyens pour le diagnostic de situation et l'évaluation du programme.
- Manque de sensibilité des bailleurs pour la prise en compte de la dimension environnementale dans les programmes.
- Dissociation entre la nécessité d'un programme et la pression du bailleur qui a des demandes spécifiques. Il faudrait davantage d'indépendance par rapport au financement.
- Différence de pas de temps entre les programmes environnementaux et le fonctionnement des bailleurs.
- Le cycle de projet/financement ne correspond pas à l'investissement du matériel.

Mais n'est-ce pas plus une crainte que la réalité, plus de l'autocensure qu'une véritable difficulté avec les bailleurs ?

L'argent est donné pour sauver des vies et en général, lorsqu'une proposition de projet présente des objectifs environnementaux, le bailleur demande combien de vies vont être sauvées. Il s'agit d'afficher un objectif humanitaire avant tout (e.g. soutien de livelihood).

Faudrait-il faire du plaidoyer auprès des bailleurs afin qu'ils intègrent les questions d'énergie verte dans les formulaires ? Compte tenu de la pression sociale, les bailleurs vont finir par l'imposer. Ce seront peut être eux qui demanderont bientôt comment l'environnement est pris en compte dans les programmes.

Remarques diverses

Il faut rationaliser les investissements sur le terrain.

Les panneaux solaires peuvent être rentabilisés rapidement.

Faire des présentations de techniques écologiques (cuiseur solaire) ne coûte pas beaucoup d'argent.

Pistes d'action

L'intégration dans la méthode

L'environnement doit être intégré à chaque étape du cycle de projet. Il faut :

- Revoir les guidelines de l'ONG pour voir quelle place l'environnement peut y prendre (par ex : les techniques « alternatives » sont-elles contenues ?). Intégrer l'environnement dans les supports et fiches techniques utilisées par les équipes de terrain.
- Définir des indicateurs. Le WWF et le GERES peuvent apporter leur soutien pour cela. Il faut être vigilant et veiller à ne pas conserver une approche holistique des impacts environnementaux, donc ne pas isoler les impacts environnementaux des autres impacts, en particulier sociaux.
- Conduire une évaluation continue de l'impact sur l'environnement : en amont ainsi que pendant le programme, ce qui doit conduire à sa réadaptation.
- Capitaliser les bonnes pratiques. Il est important de « voir » pour comprendre et pouvoir mettre en œuvre.

La formation du personnel humanitaire

Quel est le niveau de compréhension de l'environnement parmi les humanitaires ? Les organisations ont un manque de compétences en interne pour la rationalisation de l'utilisation des ressources. Il y a beaucoup d'exemples de non rationalisation (par exemple le climatiseur en marche avec la porte ouverte).

Il faut introduire l'environnement dans les briefings et les formations des équipes. Comment sensibiliser, former – et quand ? – les équipes techniques ? Les environnementalistes peuvent-ils intervenir dans la formation des humanitaires ? Il faut alors bien réfléchir au contenu et au ton employé.

La coordination inter-acteurs

La collaboration et la coordination sur les questions environnementales, et le partage de l'information sont insuffisants. La coordination est importante. Par exemple au Tchad, elle mériterait d'être renforcée entre tous les acteurs sur leur terrain pour leur consommation d'eau.

Au Sud Soudan, il n'y avait pas l'électricité. Le solaire a été mis en place depuis longtemps et les personnes du Sud sont venues expliquer au Nord (Darfour) la technologie. Ce n'était pas planifié mais cela s'est fait naturellement. Des échanges devraient se faire plus souvent sur ces questions, entre ONG.

L'adaptation au type de crise

La prise en compte de l'environnement sera très différente selon le type d'activité et selon le contexte. Comment intégrer l'environnement dans des contextes d'insécurité, d'instabilité ? Comment faire évoluer nos pratiques dans une situation qui « s'installe » ?

On peut distinguer les interventions auprès des populations qui ont été déplacées et les interventions auprès des populations qui sont restées dans leur environnement. Pour les pays en crise récurrente, un forum peut être mis en place pour étudier les points importants de l'environnement à prendre en compte en cas de crises. C'est le lien entre l'environnement et le DRR (*Disaster Risk Reduction*).

La participation des populations

Les connaissances sur l'environnement existent mais ne sont pas prises en compte dans les projets.

Utiliser des pratiques participatives dans les programmes permet de :

- Assurer la pertinence des messages et des actions ;
- Mieux travailler (à la fois répondre aux besoins et faire un travail de qualité) ;
- Eviter les impacts négatifs et optimiser les impacts positifs ;
- Favoriser l'autonomie vis-à-vis de l'aide, l'appropriation des solutions et la sortie de la crise ;

La participation au regard de l'environnement est-elle différente de la participation habituelle ?

Quel type d'information environnementale permet de susciter la participation ?

On part du présupposé que certaines populations ont une meilleure connaissance de leur environnement que les acteurs humanitaires.

- Les différentes composantes de l'environnement : social, écologie, économie ;
- La perception de l'environnement par les populations et les acteurs locaux ;
- L'éventuelle perte de repère et donc la différente appréhension de l'environnement quand il y a changement de situation (ex. : les ruraux devenant des urbains) ;
- Les enjeux liés à l'environnement : le rapport à la ressource (eau, foncier), les causes de conflit, le système de propriété, les biens communs, etc.
- Les équilibres et déséquilibres dans les systèmes de gestion des ressources naturelles ;
- L'organisation sociale autour des ressources naturelles et la gestion sociale de ces ressources ;
- Les représentations et valeurs (y compris les processus de transmission trans-générationnelle / héritage) autour des ressources naturelles ;
- L'impact de la crise sur l'environnement et sur les valeurs attachées à l'environnement ;
- L'évolution des ressources dans le passé ;
- L'historique des conflits et de l'organisation sociale en lien avec l'environnement ;
- La source du conflit ou de la crise actuelle et lien avec l'environnement et les ressources naturelles ;
- Le rapport passé avec les humanitaires.

Les difficultés des approches participatives pour la prise en compte de l'environnement :

- La limite du temps à consacrer à la participation au regard du budget ;
- Le manque d'informations socio-ethnologiques ou le trop-plein d'informations ;
- La prise en compte de la multiplicité des contextes : différences entre milieu rural/urbain, populations déplacées/non déplacées, vision à court ou long terme (urgence vs développement) ;
- L'impératif de neutralité des humanitaires qui limite leur immixtion dans la gestion des conflits ;
- Le risque de mise en danger des populations par leur implication dans la participation.

Comment sensibiliser les populations et les équipes aux enjeux environnementaux ?

Par l'immersion et l'écoute, la formation des expatriés et du personnel national, la valorisation du personnel national, la veille et la capitalisation interne, une augmentation du temps et du budget alloués, et en concluant des partenariats avec des ONG locales.

Les points délicats

L'énergie comme besoin humanitaire

Le secteur de l'énergie est reconnu par les programmes de développement. Les individus ont besoin de nourriture, d'eau mais aussi d'énergie, essentielle pour la survie (cuisine, chauffage et lumière). C'est pourquoi il y a notamment des problèmes de vols de batterie ou de détournement de l'énergie. Pourtant ce n'est pas considéré comme un secteur de l'aide humanitaire au même titre que les autres. Nous avons construit nos modèles sur l'exemple de l'Afrique, où l'on considère que les gens doivent trouver par eux-mêmes leur énergie.



Pourquoi ne pas considérer l'énergie comme un besoin vital et mettre en place des programmes de mise à disposition d'énergie ? Comme dans les autres secteurs, il y aurait alors des échanges de bonnes pratiques. Aussi longtemps que l'on considérera l'énergie comme quelque chose de superflu, ce ne sera pas financé. Chez les bailleurs, des coûts comme l'énergie solaire pour la population sont vus comme du luxe et non comme prioritaires. Si cela est présenté comme quelque chose de vital, lié à la survie au même titre que l'alimentation ou l'eau, il sera plus facile d'obtenir des financements.

Démonstration de fours solaires pendant les UAH

Attention néanmoins à ne pas changer les habitudes et introduire la surconsommation d'énergie propre à notre société. Il faut considérer les habitudes et besoins énergétiques déjà existants.

Il importe de distinguer :

- L'installation solaire photovoltaïque sur une base, qui vise à réduire l'empreinte environnementale de l'ONG. L'installation reste la propriété de l'ONG, qui pourra récupérer son matériel à la fin des programmes.
- L'installation dans le cadre d'un programme, qui est en contact avec les populations. Cela implique des contraintes particulières. Certains bailleurs ne veulent pas que les programmes humanitaires changent les habitudes.

Le droit au moderne

Il y a un problème à vouloir utiliser les techniques traditionnelles parce qu'elles sont plus écologiques que les techniques modernes : mais qui sommes-nous pour refuser aux populations le progrès dont nos sociétés diffusent l'image ? Remettons-nous en cause cette idée du progrès ? Cela pose des questions de positionnement éthique pour l'organisation.

Par exemple, après la destruction de maisons en terre pisée par des inondations au Maroc, une ONG a voulu construire des maisons avec des briques en terre crues. La population, qui ne s'était pas opposée au déplacement du village, a refusé la reconstruction avec des techniques traditionnelles. Elle avait l'impression qu'on lui refusait le progrès (des maisons en parpaings). Cette résistance s'est retrouvée au sein de l'organisation, notamment des employés locaux.



Donner l'exemple : le solaire au Groupe URD

Recommandations diverses

- * Prendre l'environnement en compte dès le départ, sans faire de distinction entre urgence et développement. Il ne faut pas se trouver dans la situation où l'on répond aux besoins d'urgence, puis, lorsque l'on réfléchit à l'environnement, on se rend compte qu'il est trop tard.
- * Identifier les acteurs importants et dialoguer le plus en amont possible.
- * Mettre l'accent sur la coordination et la coopération.
- * On n'exploite pas assez les connaissances et compétences déjà existantes. Il faut les mettre en valeur.
- * Prendre le temps de discuter avec les populations sur les choix techniques (cf. participation et négociation).
- * Ne pas considérer qu'il y a une solution magique, mais plutôt des solutions avec leur domaine de validité. Il faut prendre en compte différents paramètres, d'où l'importance des diagnostics.
- * Opérer des changements d'échelle plus que créer de nouveaux fonctionnements : certaines questions peuvent être résolues à l'échelle locale, avec des technologies adaptées localement. Il faut inciter à des échanges locaux et au dialogue inter-local.
- * Il est bon que les ONG donnent l'exemple en introduisant des solutions protectrices de l'environnement dans leurs lieux de vie et de travail (latrine écologique, gestion des déchets, etc.). On ne peut pas demander des choses que l'on n'applique pas soi-même. Donner l'exemple permet d'être plus légitime et plus crédible ainsi que de diffuser l'idée et la technique. La difficulté est que les besoins des populations et des acteurs humanitaires ne sont pas les mêmes.
- * Le passage aux solutions moins énergivores ne doit pas être considéré par les acteurs comme une obligation de diminuer leurs besoins, mais comme une modernisation (nouveaux véhicules, vidéo conférences, etc.).
- * Diffuser les méthodes existantes pour le diagnostic des besoins en énergie ainsi que les bonnes pratiques. Il existe des techniques d'analyse des besoins en énergie qui pourraient être utilisées et diffusées dans le secteur humanitaire.
- * Continuer le travail de capitalisation des pratiques écologiques. Il faudrait aussi faire un bêtisier des techniques de prise en compte de l'environnement dans l'humanitaire.

Quelques retours d'expériences

MSF-Suisse et le changement institutionnel

L'idée du changement à MSF est venue de la base. Militantisme individuel et reconnaissance du manque d'intérêt institutionnel sur la question ont convergé vers la proposition et le vote, en assemblée générale de l'association, d'une motion poussant à limiter l'impact écologique négatif de l'activité de MSF. Mais comment s'y prendre ? Un petit groupe s'est constitué pour défricher le sujet.

L'intérêt s'est par exemple porté sur le choix du papier, mais cela est compliqué. Il y a une jungle de labels écolo et nombre d'opinions circulent sans savoir sur quoi elles sont basées. Un simple sujet se révèle un casse-tête pour des non professionnels en la matière.

Une semaine de sensibilisation s'est organisée en interne (co-voiturage, limitation des impressions, recyclage des déchets, lobby et formation à l'utilisation de la vidéoconférence, etc.). Bien qu'apprécié, cela a été critiqué : « Quel objectif avez-vous ? » ; « Au-delà du symbolique il faut se donner des priorités dans les domaines et actions à mener pour être réellement efficace ». « Travailler sur l'emprunte écologique du siège c'est bien, mais c'est sur le terrain que nous polluons sans doute plus », etc.

Dans l'idée d'être à même de choisir effectivement les chantiers à mener et les objectifs à se donner, MSF a accepté de financer un bilan écologique. Le fret aérien s'avère être le plus grand poste de nuisance environnementale pour le travail de terrain. Cela signifie de facto que la solution est principalement d'ordre procédural pour améliorer le système de gestion de stock et de commande pour passer au transport maritime. Un réel défi pour une organisation d'urgence ... Au niveau du siège, le papier de récolte de fond est le poste principal d'émission de carbone (il s'agit d'un papier glacier et il est apparemment impossible de récolter sans ce très beau papier : déjà un blocage qui semble insurmontable !).

Un plan d'action a ensuite été constitué. Face aux résistances naturelles face à un nouveau poste de dépense qui n'est pas en lien direct avec la raison d'être de l'organisation, et suite à la crise économique qui appelle à plus de prudence financière, l'organisation recherche un mode de financement de ce projet et le moment opportun pour le vendre à la direction de l'organisation.

Mais nous savons d'ores et déjà que l'atteinte des objectifs fixés suppose une action, en parallèle, dans trois champs d'actions :

- Des actions de sensibilisation internes pour changer les comportements individuels ;
- Des actions sur les procédures de travail ;
- Des actions d'ordre technique (changement de standards techniques, adoption de nouveaux matériels, etc.).

MDM et les panneaux solaires

La base de MDM au Darfour est équipée de panneaux solaires. Cette base est donc autonome en énergie, avec un générateur en cas de problème. C'est un système facile à mettre en place, de type *plug & play*. La mise en place a pris du temps car il a fallu "vendre" l'idée en interne, auprès des personnes en charge des budgets. Financièrement, l'investissement a été plus important mais peut être rentabilisé sur deux ans, sans compter les autres avantages (pas de bruit, meilleure intégration sociale, etc.). Les retours sont très positifs. Dans les programmes, l'ONG a plus de mal à le "vendre". MDM essaie d'intervenir au moment de la définition des budgets (commissions budgétaires) et de faire remplacer les lignes 'énergie' classiques (générateurs, carburant, etc.) par des systèmes solaires. Le fait d'intervenir en amont, en partenariat avec les financiers, facilite l'acceptation. Il faut convaincre les bonnes personnes que l'on peut fonctionner comme cela, en particulier les personnes en charge des budgets. "Aujourd'hui, l'enjeu est d'institutionnaliser ces pratiques, à travers la création du poste de référent Environnement.

Exemples divers

Radios solaires en RDC/Kivu (avec panneau solaire). Les batteries 'gel', importées de Belgique, ont été préférées pour éviter que la batterie soit récupérée pour d'autres usages.

Eclairage solaire pour des centres de santé éloignés. Les panneaux fonctionnent bien (hormis le problème des vols). Les problèmes concernent la gestion des batteries, qui sont utilisées à d'autres usages. La gestion par les comités locaux permet de régler le problème.

Frigos solaires (pour les vaccins). Il y a des résistances internes, au niveau des logisticiens, qui n'y croient pas. Pourtant il existe des marques qui fonctionnent très bien.

Pompage solaire sans batterie. Cela fonctionne assez bien. Au lieu d'avoir un générateur, avec tous les problèmes associés, ce fonctionnement est bien mieux et il n'y a pas de risque de vol de batterie. Ceci est une bonne solution d'appoint dans des zones isolées.

Pompes à cordes au Tchad. Pour des puits de 10 à 15 mètres. Les pistons (capsules) accrochés à une corde font monter l'eau dans un tube.

Biogaz. Exemple intéressant au Rwanda, au Népal et en Chine. Cela apporte de l'énergie pour la cuisine, mais a aussi permis de régler des tensions avec les quartiers voisins. Cette technologie est-elle applicable dans des camps de réfugiés ? Il n'y a pas d'exemples connus. Peut être car cela est vu comme trop permanent ou parce ce que l'on ne considère pas la question du besoin en énergie. La technique est un peu compliquée, il faut contrôler un certain nombre de paramètres. Il y a aussi une question d'échelle. Le système est d'un faible rendement énergétique, environ 1/10.

Plantation en sacs. Dans des bidonvilles au Kenya, on fait pousser des plantes dans des sacs récupérés, terre et cordon pierreux pour des choux, épinards, oignons, etc. qui permettent de produire l'équivalent de 2 jours d'alimentation par semaine par famille. Ce programme est efficace. On peut citer aussi le projet de **kitchen garden** sur les toits dans les Territoires palestiniens, dans des sacs, avec compost, etc.

Fournisseurs locaux : le *water trucking* par des fournisseurs locaux plutôt que par un camion de l'organisation humanitaire. Exemple de distribution de lait sur-vitaminé à Gaza qui est produit localement.

Conclusion

(François Grünewald, Groupe URD)

Les objectifs de ces UAH étaient de savoir comment mieux prendre en compte l'environnement dans l'action humanitaire et réduire l'empreinte environnementale de nos programmes. Avec, pour cela, quelques concepts clés : mettre en question la pertinence de nos actions, minimiser les impacts négatifs, faire de la qualité, favoriser l'autonomisation, etc.

Dans cette optique, cette 7^{ème} édition des UAH a été très riche, grâce à des présentations qui ont permis de dresser un état des lieux au niveau de contextes et d'institutions différentes, des débats en « forum ouvert », des démonstrations de techniques écologiques, beaucoup d'interactions et de rencontres entre la soixantaine de participants. Nous regrettons l'absence de bailleurs tels que ECHO ou le DFID, pourtant invités.

La question de l'environnement est relativement simple : un environnement préservé laisse un vaste choix ; un environnement réduit ne permet qu'un choix restreint (on avance ou on meurt).

Les facteurs identifiés pour réfléchir

Le temps. Le temps court de l'action humanitaire (pour sauver des vies) se heurte avec le long terme qu'impliquent les choix compliqués et grands dilemmes liés à l'environnement (dégradation de la planète, changement climatique, etc.). Nous sommes dans une gestion des équilibres et des déséquilibres instables, dans l'accompagnement de changements qui permettront ou non une adaptation.

La diversité des questions à prendre en compte. La gamme des problèmes est très large (changements climatiques mais aussi autres pollutions). Il faut des outils d'analyse assez diversifiés, nécessairement multi et transdisciplinaires. Il faut une boîte à outils très large et nous n'en sommes qu'au tout début de sa construction, d'autant plus que les interactions entre les composantes environnementales et les facteurs extérieurs sont multiples (ex : avec la sécurité) et complexes. Il y a aussi un enjeu d'image pour aujourd'hui et pour demain.

La connaissance. Beaucoup a été écrit mais si peu est connu. Comment développer cette connaissance ? C'est une question de causalités. Des événements comme le changement climatique entraînent chaque fois des changements imprévus, des effets inattendus. Il faut donc développer une connaissance dynamique sur tous les effets rétroactifs. Mais pour les humanitaires, l'enjeu est aussi de mieux comprendre l'empreinte environnementale de l'aide et de leur présence. Il faut aussi écouter et apprendre des populations, car nous nous insérons dans leur environnement.

Les sensibilités et résistances. Derrière les postures d'ouverture, il peut y avoir des raisons opportunistes et derrière les résistances, il peut y avoir de bonnes raisons. Il importe donc d'avancer de manière à la fois volontariste et prudente. Il faut avancer par conviction avec un travail d'analyse systématique des résistances et des opportunités, sous peine de céder aux effets de mode. Veut-on un humanitaire vert ou un humanitaire responsable ? Où mettre le curseur (mandats, responsabilités et engagements institutionnels) ? A-t-on les ressources humaines et financières adéquates ? Il faut faire du plaidoyer pour que se mettent en place des mécanismes d'incitation. Savoir que l'on fait un travail efficace et qu'en plus nous réduisons notre empreinte environnementale est potentiellement une forte incitation.

Les leçons importantes

- Il existe une large gamme de méthodes, d'analyses et de solutions techniques, qui sont mal connues.
- La demande de formation et de sensibilisation est importante.
- La réflexion sur l'environnement est un élément lié à l'inter-culturalité. L'environnement est aussi là où vit l'autre et comme il y vit. Cela exige une grande ouverture d'esprit, une ouverture à l'altérité, aux enjeux et perceptions différents, une prise en compte des savoirs.
- Le plaidoyer en direction des bailleurs est indispensable. Les bailleurs doivent comprendre qu'à long terme cela évite de payer deux fois l'addition (le programme + la réparation).
- Des liens sont à faire avec le monde de l'entreprise. Ce sont eux qui développent les solutions techniques dont nous avons besoin.

Les enjeux inter-acteurs : coordination, partenariats, réseaux et consortium

Il faut mieux connaître notre diversité, nos forces et nos faiblesses, nos avantages comparatifs ; transformer les compétitions en co-action ; transformer une complémentarité en synergie. Prendre conscience des liens et des interactions/interdépendances entre les différentes parties au sein d'une même institution est déjà un premier pas. Un travail est à faire autour des alliances : quelles alliances faire, face à quels besoins, avec quelles interactions et avec quelles limites face à la diversité des mandats et des institutions ? De même, il importe de se demander quels acteurs manquent à notre réflexion (recherche, secteur privé, militaire, etc.).

L'enjeu au niveau de chaque acteur pris individuellement mais aussi collectivement

Le travail sur l'environnement doit faire du bien, individuellement et institutionnellement. Il faut trouver l'articulation entre le mandat premier et les responsabilités secondaires, dont environnementales, et ne pas réfléchir en termes d'opposition (ou) mais d'articulation (et). Ceci induira peut être des changements institutionnels (recrutement, investissement, image). Cela implique d'avoir une vraie politique de communication interne (groupes de travail, outils pour faire percoler les idées en interne : intranet, lettre, etc.). Pour que les gens s'intéressent à la qualité, il a fallu que l'on en parle. Il en va de même pour l'environnement.

Le référent environnement est un enjeu important, technique, organisationnel et programmatique. Il est l'ambassadeur du sujet dans la vie de la structure, avant que tout le monde ne s'en saisisse. Son rôle est de se rendre redondant et que l'on n'ait plus besoin de lui.

L'impact environnemental doit être pris en compte dès le premier jour, lors de l'élaboration du diagnostic. Ceci permet ensuite d'intégrer cette préoccupation dans l'ensemble du cycle de projet (du diagnostic, à la conception, au suivi de la mise en œuvre et à l'évaluation) et du cycle de présence d'une structure. Il faut une volonté *bottom-up* et un soutien *top down*. Il faudra en effet un plan stratégique, une déclinaison de cette stratégie par métier, un plan de communication et enfin des allocations de ressources, donc un réel engagement institutionnel, mais qui ne vivra que grâce aux implications personnelles de chacun.

Sur la durée, il sera important de voir comment assurer le dialogue et les échanges inter-acteurs. La dynamique qui a été lancée par ces 7^{èmes} UAH devra se poursuivre. Tout d'abord, les actes de seront finalisés avant la mi-décembre 2009. Le Groupe URD prend aussi l'engagement de mettre en place une première formation d'une semaine sur le sujet dès le début 2010. Le dialogue est maintenant lancé entre le PNUE, ProACT, le WWF et le Groupe URD, et devrait continuer dans les semaines qui viennent afin de réfléchir sur les suites à donner sur le long terme à ces UAH. Une dynamique importante a été créée au cours de ces 7^{èmes} UAH. Il nous revient à tous de ne pas la laisser retomber.

Annexes

Interventions

Retours d'expérience

- ♦ Afghanistan : l'impact environnemental de la guerre et sa prise en compte dans la phase de "reconstruction" (*Charlotte DUFOUR, consultante*)
- ♦ Tsunami du 26 déc. 2004 : l'impact environnemental des programmes de reconstruction (*Eléonore LABATTUT et Simon Deprez, étude GROUPE URD*)
- ♦ Tchad : l'impact environnemental des camps de réfugiés et les activités de réduction mises en œuvre (*Florence GIBERT, GROUPE URD*)

Démarches de prise en compte de l'environnement

- ♦ La prise en compte du changement climatique par les acteurs humanitaires : pistes de méthodes et programmes (*Christophe BUFFET, Doctorant EHESS/CNRS*)
- ♦ La réduction de l'impact environnemental d'une agence : exemple du CICR (*Alain OPPLIGER, CICR*)
- ♦ Le rôle du PNUE dans les situations d'urgence et dans la coordination humanitaire (*Tom DELRUE, PNUE*)
- ♦ SMART AID : l'innovation technologique et l'environnement dans l'action humanitaire (*Mark CUTTS, OCHA*)

Clôture

- ♦ Synthèse générale (*François GRÜNEWALD, Groupe URD*)

Ateliers

1ère session

Freins et obstacles
Réseaux et synergies
Mise en œuvre opérationnelle

2ème session

Retour d'expériences
Participation des populations
Partenariat opérationnel

3ème session

Référent environnement
Changement institutionnel

Intervenants techniques

Manuel pour la réduction de l'impact environnemental de l'action humanitaire

Association Groupe URD

Meghan Irving – meghan.irving@googlemail.com

Brique de terre compressée

Association Terrabitat

John Brun – terrabitat@aliceadsl.fr

Compensation carbone

Association GERES

Renaud Bettin – r.bettin@geres.eu

Cuiseur solaire

Association Tchad Solaire

Derk Rijks – rijks.agrometeo@wanadoo.fr

Eolienne domestique

Association Tripalium

Thomas Gros – contact@tripalium.org

Photovoltaïque

Société Soltys

Alexandre Chavanne – contact@soltys.fr

Toilettes sèches

Association Toilettes du monde

Pauline Savary – pauline.savary@tdm.asso.fr

Pompes manuelles

Société Vergnet Hydro

Arnaud Friedman – a.friedmann@vergnet.fr

Toiture sans bois

Association Voûte nubienne

Valérie Oulia – valerie.oulia@lavoutenubienne.org

Bibliographie

ERM. 2007. Mainstreaming the Environment into Humanitarian Response. An Exploration of Opportunities and Issues (37 p., 1 Mo).

http://www.humanitarianreform.org/humanitarianreform/Portals/1/cluster%20approach%20page/clusters%20pages/Environment/ERM_%20Final%20Report_08%2011%2007.pdf

Irish Aid. 2008. Humanitarian Action and the Environment. Irish Aid Key Sheet #12. (12 p., 450 Ko)

http://www.irishaid.gov.ie/Uploads/12_Environment_and_Humanitarian_Assistance.pdf

NRC. 2008. Toolkit de Gestion de Camp. Chapitre 6 - Environnement. (24 p., 495 Ko).

http://www.nrc.no/arch/_img/9381152.pdf

OCHA/UNEP. 2007. Humanitarian Action and the Environment (8 p., 221 Ko).

http://postconflict.unep.ch/publications/IASC_leaflet.pdf

Tearfund. 2007. Darfur: Relief in a Vulnerable Environment (76 p., 650 Ko).

<http://www.tearfund.org/webdocs/website/Campaigning/Policy%20and%20research/Relief%20in%20a%20vulnerable%20environment%20final.pdf>

UNEP. 2006. Environmental Considerations of Human Displacement in Liberia. A Guide for Decision-Makers and Practitioners (157 p., 62 Mo).

http://postconflict.unep.ch/publications/liberia_idp.pdf

UNHCR. 2001. Refugee Operations and Environmental Management: Key Principles for Decision Making. (83 p., 1,25 Mo).

<http://www.unhcr.org/3b03b24d4.html>

UNHCR. 2002. « The Environment - A critical time ». *Refugees Magazine* N°127. (30 p., 830 Ko).

<http://www.unhcr.org/publ/PUBL/3d3fed057.pdf>

UNHCR. 2005. Principes directeurs du HCR en matière d'environnement (51 p., 800 Ko).

http://proactnetwork.org/proactwebsite/media/download/resources/Ressource_Pack/Final-Guidelines_05_FR.pdf

USAID. 2009. Environmental Guidelines for Small-Scale Activities in Africa. Chapter 10: Humanitarian Response and Natural Disasters. (26 p., 430 Ko).

<http://www.encapafrica.org/EGSSAA/humanitarianresponse.pdf>

Compensation carbone des UAH

Le Groupe URD a choisi de compenser le CO₂ émis pendant les UAH 2009. Il s'est pour cela adressé à un partenaire spécialisé, le GERES, qui lui a délivré le label « CO₂Solidaire » pour cet événement.

La démarche se fait en deux temps. Il faut d'abord chercher à réduire au maximum les émissions de CO₂ : la compensation ne doit pas être une simple démarche financière.

Ensuite, il s'agit de calculer les émissions résiduelles (en tonnes de CO₂) qui seront compensées au tarif fixé par le GERES (24 euros la tonne). L'argent ainsi collecté sert à conduire des projets promouvant l'efficacité énergétique. Le CO₂ émis d'un côté est compensé par le fait que son émission a été évitée ailleurs.

Réduction à la source des émissions de CO₂

Soucieux de minimiser son impact environnemental, le Groupe URD a conçu son centre dans la Drôme provençale de manière à réduire ses besoins énergétiques et ses émissions de déchets.

Les bâtiments sont isolés par des matériaux non polluants (chanvre et chaux). Le chauffage de l'eau sanitaire et des bâtiments est fait par des panneaux solaires thermiques complétés par une chaudière à granulés bois. Les déchets sont triés et les produits biodégradables sont compostés sur le site. Les eaux de pluie sont récupérées pour l'arrosage. Le covoiturage est habituellement pratiqué par l'équipe. Des arbres sont régulièrement plantés afin de compenser le papier utilisé.

L'installation de panneaux solaires photovoltaïques est prévue prochainement.

En outre, à l'occasion des UAH, des installations supplémentaires ont été mises en place : toilettes sèches et épuration des eaux grises par phyto-épuration. De nombreux autres efforts de réduction ont été effectués pendant les UAH (alimentation biologique et locale, par exemple).

Compensation des émissions résiduelles

Les émissions résiduelles de CO₂ faites pendant les UAH ont été calculées sur trois postes clés : la consommation énergétique du bâtiment (compteur électrique), la quantité de papier utilisé et les transports utilisés par l'équipe et par tous les participants à l'occasion de l'évènement (questionnaire rempli par chacun).

Le calcul a été effectué et le total des émissions a été chiffré à **6,89 tonnes**, soit, au tarif de compensation du GERES de 24 euros la tonne, à un montant de **165,40 euros**. Cette somme sera versée au GERES pour financer l'un des projets de compensation en pays du Sud, selon son principe de « solidarité climatique » (cf. <http://www.co2solidaire.org/fr/projets>).

Critères environnementaux dans le COMPAS Qualité

Les 12 critères du Compas Qualité

- A – Le projet répond à un besoin démontré
- B – Les objectifs du projet sont atteints
- C – Le projet évite ou atténue les impacts négatifs
- D – Le projet vise un impact positif au-delà de l'intervention
- E – Le projet est cohérent avec le mandat et les principes de l'organisation
- F – Le projet respecte les populations
- G – Le projet est flexible
- H – Le projet s'insère de façon optimale dans son environnement
- I – L'acteur a les ressources et l'expertise pour mener à bien le projet
- J – L'acteur a les capacités de gestion adaptées à la conduite du projet
- K – L'acteur utilise les ressources de façon optimale

A - Le projet répond à un besoin démontré

A1 – Les besoins sont identifiés et suivis.

1.3.01 Quels sont les besoins non couverts des populations ? Avez-vous fait la distinction entre besoins exprimés et besoins réels ?

- *Les besoins de base (eau, nourriture, abris, sécurité des personnes, santé, traitement des déchets liquides et solides, combustibles, électricité, etc.) sont-ils couverts ? Si non, peuvent-ils entraîner des conséquences négatives sur l'environnement ?*
- *Une distribution inégale des biens peut-elle mener à des tensions sur l'exploitation des ressources naturelles ?*
- *Une aide inadéquate peut-elle mener à une exploitation élevée des ressources locales ?*

B - Les objectifs du projet sont atteints

B1 – Plusieurs stratégies d'intervention sont envisagées.

2.3.01 À partir des besoins définis, quelles sont les diverses stratégies d'intervention possibles ?

- *Avez-vous définie une stratégie d'intervention plus respectueuse de l'environnement (matériaux écologiques, énergies renouvelables, biocarburants, recyclage des déchets...) ?*

B2 – Les contraintes sont recensées et prises en compte.

1.6.01 Avez-vous bien recensé toutes les caractéristiques du contexte pouvant représenter des contraintes dans le cadre d'une intervention ?

- *Le contexte environnemental peut-il limiter votre intervention ?*

2.4.01 Les contraintes pesant sur la mise en œuvre (pour l'organisation et pour la population concernée) sont-elles prises en compte dans la conception ?

- *Les contraintes environnementales (ressources naturelles, capacité de résilience de l'environnement) sont-elles prises en compte dans la conception ?*

C – Le projet évite ou atténue les impacts négatifs

C1 – Les impacts potentiels sur l'écologie sont anticipés et évités/atténués.

1.7.03 Avez-vous une connaissance suffisante du contexte écologique pour éviter de mener des actions potentiellement nuisibles à l'environnement ?

- Avez-vous identifié les zones classées, telles que les parcs, les réserves forestières et les réserves de chasse ?
- Avez-vous identifié les autres zones sensibles sur le plan écologique, y compris les secteurs non classés que le gouvernement et les dignitaires locaux estiment qu'il est important de protéger (zones humides, zones d'alimentation en eau, forêts sacrés, etc.) ?
- Avez-vous identifié les zones correspondant aux différentes grandes catégories d'utilisation des terres, telles que les principaux secteurs forestiers, agricoles et urbanisés ?
- Avez-vous identifié les éléments saillants du réseau hydrographique, tels que les cours d'eau, les lacs et les réservoirs aquifères ?
- Les ressources naturelles sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins des populations affectées ?
- Existe-t-il des structures environnementales capables d'absorber les déchets engendrés par l'aide humanitaire ?
- Pouvez-vous mesurer la résilience environnementale de la zone considérée ?

2.8.07 Avez-vous pris en compte les risques d'impacts nuisibles sur l'environnement écologique – à court, moyen et long terme – des différentes stratégies envisagées pour votre choix d'intervention ?

- Avez-vous examiné les liens entre votre programme et la gestion des ressources naturelles ?
- Le programme a-t-il un impact sur la qualité de l'eau, de l'air, du sol, des nappes phréatiques, sur la pollution sonore, sur le taux de morbidité des pathologies associées à la dégradation environnementale (infections pulmonaires, visuelles, etc.) ?
- Influe-t-il sur la quantité de bois de chauffe récoltée ?
- Vos activités ne risquent-elles pas d'amener la population à abandonner des pratiques environnementales plus durables ?
- Quels indicateurs d'impact écologique par secteur d'activité avez-vous mis en place et comment les mesurez-vous ?
- Vous appuyez-vous sur un outil existant (ex : ERIE – formulaire 4) ou avez-vous créé ces indicateurs ?

2.8.08 Comment suivrez-vous les impacts secondaires de votre action sur l'environnement ?

- Estimez-vous le volume de déchets engendrés et la pollution dégagée par le programme ? Mesurez-vous votre empreinte écologique ?
- Effectuez-vous un suivi en collaboration avec d'autres organismes ? Comparez-vous vos résultats ?
- Dans le cas d'un partenariat, la structure identifiée est-elle en mesure de suivre les impacts potentiels du programme sur l'environnement ? Possède-t-elle les moyens adéquats ou nécessite-t-elle un appui financier ? Dispose-t-elle de capacités de gestion suffisantes ou nécessite-t-elle un renforcement ?

3.9.04 Quels sont les impacts de votre projet sur l'environnement ? Quelles mesures prenez-vous ?

- Avez-vous mise en place une organisation des déplacements afin de limiter les allées et venues inutiles ?
- Recyclez-vous les déchets issus de vos activités ? Avez-vous mis en place un système de compostage des déchets organiques ?
- Avez-vous identifié des secteurs d'activités locales capables de recycler vos déchets solides ?

– Avez-vous mis en place des stratégies d'économie d'énergie ? Récupérez-vous l'eau de pluie ? Utilisez-vous des fours solaires, réchauds économes, chauffe-eau solaire, panneaux photovoltaïques, ... ?

– Privilégiez-vous les filières courtes lors de vos approvisionnements ?

– Vérifiez-vous la provenance de vos intrants et leurs méthodes de fabrication/d'exploitation ?

– Favorisez-vous les intrants nécessitant peu d'énergie lors de leur utilisation ?

– Vérifiez-vous l'impact de vos intrants sur l'environnement pendant et après leur utilisation ?

C2 – Les impacts sur l'économie et notamment le risque de dépendance à l'aide sont anticipés et évités/atténués.

2.8.03 Avez-vous pris en compte les risques d'impacts nuisibles sur l'économie locale et les modes de subsistance des populations – à court, moyen et long terme – des différentes stratégies envisagées pour votre choix d'intervention ?

– Le programme libère-t-il du temps de travail, en particulier pour les femmes et les enfants ? Créé-t-il de nouvelles activités régénératrices de revenus respectueuses de l'environnement, en particulier pour les femmes ?

– A-t-il un impact sur les ressources alimentaires locales (coût, disponibilité) ?

D - Le projet vise un impact positif au-delà de l'intervention

D2 – Le projet renforce la résilience des différents groupes de populations.

1.4.01 Quels sont les mécanismes de résilience des différents groupes de population et dont le soutien permettrait d'avoir un impact positif ?

– La résilience des populations permet-elle de limiter les pressions potentielles sur l'environnement ?

2.7.02 Quels mécanismes de résilience des populations allez-vous soutenir afin d'avoir un impact positif au-delà du projet ?

– La population connaît-elle des techniques aidant à la préservation de l'environnement ou à la gestion rationnelle des ressources naturelles qui nécessitent un soutien ?

1.1.01 Quelle est la nature de la crise (subite, latente, récurrente, prévisible...) ?

– Le nombre de personnes affectées et sa concentration géographique peuvent-ils avoir un impact sur l'environnement ?

– La durée de la crise a-t-elle un impact potentiel sur l'environnement ?

– La distance parcourue par la population affectée depuis le début de la crise a-t-elle un impact sur l'environnement ?

D3 – L'après projet est réfléchi et anticipé.

2.7.03 Comment anticipez-vous la fin de votre projet ou votre retrait de façon à ce que l'action contribue à un impact positif durable pour les populations ?

– La mise en place d'actions en faveur de l'environnement contribuera-t-il à favoriser votre retrait ?

3.8.03 Comment préparez-vous la fin de votre projet ou votre retrait de façon à ce que l'action contribue à un impact positif durable pour les populations ?

– Avez-vous renforcé les acteurs locaux en appuyant leur stratégie environnementale ?

– Avez-vous appuyé la capacité de résilience des populations affectées ?

– Avez-vous appuyé des émanations de la société civile et/ou de l'Etat leur permettant de sortir de la crise ?

– Avez-vous identifié des institutions pérennes intégrées aux structures gouvernementales et locales en place capables d'effectuer la coordination en matière d'environnement ?

D4 – Dans certains contextes, des stratégies de préparation et/ou de prévention sont envisagées.

1.1.02 Le contexte de la crise est-il celui de catastrophes naturelles récurrentes ou d'instabilité politique qui dure ?

- *La crise a-t-elle des impacts négatifs directs ou indirects sur l'environnement ?*
- *Une intervention de secours pour traiter les impacts sur l'environnement est-elle nécessaire ? L'intervention doit-elle être immédiate ou peut-elle être différée ?*
- *Des études complémentaires sont-elles nécessaires ?*

F – Le projet respecte les populations

F1 – Les équipes sont informées et sensibilisées pour avoir des modes de communication adaptés et des comportements respectueux vis-à-vis des populations

3.14.06 Comment vous assurez-vous que les équipes prennent en compte la culture et les traditions dans leur relation avec les populations ?

- *Avez-vous limité les nuisances sonores susceptibles de déranger le voisinage ?*
- *Avez-vous identifié les différentes sources d'aliments et leurs systèmes d'exploitation ?*

F2 – Les populations sont informées, consultées et impliquées dans le projet.

2.9.01 Comment les populations seront-elles impliquées dans le projet ?

- *Intégrez-vous, votre structure ou la structure partenaire, des méthodes participatives dans le suivi environnemental ?*
- *Les communautés autochtones ont-elles été associées au processus de sélection et de suivi des indicateurs environnementaux ?*
- *Impliquez-vous les différentes couches sociales de la population et les femmes ?*

F3 – Le contenu des programmes est sensible aux caractéristiques culturelles, sociales et religieuses des populations.

1.5.01 Avez-vous bien recensé toutes les caractéristiques culturelles, sociales et religieuses clés indispensables pour que le projet respecte les populations ?

- *Avez-vous identifié une faible solidarité sociale entre les populations affectées ? Peut-elle engendrer un conflit pour les ressources naturelles ?*
- *Avez-vous identifié un manque de structures culturelles communes entre les populations affectées ? Peut-il engendrer un désaccord sur l'utilisation des ressources naturelles ?*

H – Le projet s'insère de façon optimale dans son environnement

H2 – Le projet se coordonne avec d'autres actions.

3.11.02 Comment vous coordonnez-vous avec les autres acteurs humanitaires afin d'optimiser les complémentarités ? Faut-il adopter votre approche ou pouvez-vous proposer des adaptations aux autres acteurs ?

- *Sous quelle forme se déroule le suivi des activités environnementales (réunions, tables rondes, ateliers) ?*
- *Ces ateliers impliquent-ils les différents acteurs concernés (ONG d'urgence, organisme locale, autorités politiques locales ...) ?*
- *Ce type d'atelier est-il déjà mis en œuvre au niveau des gouvernements locaux ? Si oui, pouvez-vous les intégrer et si besoin les renforcer ?*

1.9.02 Quels sont les mécanismes de coordination de l'aide humanitaire dans ce contexte ?

- *Un bureau de coordination environnementale est-il nécessaire ? Quelles sont les parties prenantes intéressées ?*

H3 – Les opportunités de coopération avec d'autres acteurs sont explorées et utilisées.

3.11.01 Comment mettez-vous en œuvre et suivez-vous les partenariats ou autres formes de coopération établis ? Est-il nécessaire d'adapter, élargir ou suspendre certaines de ces relations ?

- *Participez-vous à un pôle de coordination environnementale ?*
- *Un organisme cumule-t-il les fonctions de coordination, gestion et mise en œuvre des projets environnementaux ? Si oui, pouvez-vous instaurer un système à deux paliers pour une meilleure objectivité ?*
- *Le rôle du coordinateur est-il clairement défini ?*

2.10.02 Avec qui choisissez-vous d'établir des partenariats ou autre forme de coopération ? Comment vous assurez-vous que ces relations seront claires, efficaces et professionnelles pendant la mise en œuvre du projet ?

- *Un certain nombre de tâches (promotion de réchauds économiques, conception de fours solaires, plantations d'arbres, sensibilisation de la population...) peuvent-elles être déléguées à des services communautaires ?*
- *Les objectifs communs ont-ils bien été identifiés ? Les dispositions de mise en œuvre des projets ont-elles été acceptées par les différentes parties ?*
- *Les partenaires possèdent-ils les moyens adéquats ou nécessitent-ils un appui financier ? Disposent-ils de capacités de gestion suffisantes ou nécessitent-ils un renforcement ?*

1.9.03 Avec quels acteurs pourriez-vous envisager des partenariats ou autres formes de coopération ?

- *Existe-t-il une structure locale responsable des questions environnementales ?*
- *Les compétences, fonctions et responsabilités de la structure ont-elles été clairement définies ?*
- *Possède-t-elle les moyens adéquats ou nécessite-t-elle un appui financier ? Dispose-t-elle de capacités de gestion suffisantes ou nécessite-t-elle un renforcement ?*

I – L'acteur a les ressources et l'expertise pour mener à bien le projet

I1 – Les ressources nécessaires et mobilisables sont estimées correctement.

1.0.01 Quelles sont les ressources financières et logistiques nécessaires et mises à disposition pour le diagnostic ?

- *Disposez-vous ou pouvez-vous accéder à un outil d'analyse spatiale de la zone considérée ?*

I2 – L'expertise des personnes et des équipes impliquées est adéquate.

1.0.07 Quelles sont les compétences nécessaires à réunir au sein de l'équipe qui va faire le diagnostic pour assurer une compréhension globale de la situation et des besoins ?

- *Disposez-vous de compétences en analyse environnementale ?*

I4 – Le projet est compatible avec les ressources réellement mobilisées.

3.7.01 Comment adaptez-vous les activités si, au cours du projet, les ressources attendues ne sont pas mobilisées comme prévues ?

- *Avez-vous mis en place des outils de gestion des activités ayant un impact potentiel sur l'environnement ?*

J – L'acteur a les capacités de gestion adaptées à la conduite du projet

J4 – La gestion administrative, financière et logistique du projet est efficace et transparente.

2.15.03 Quels mécanismes définissez-vous pour une gestion efficace et transparente des ressources logistiques (système de contrôle de stock et actifs) et financières du projet et des obligations légales et fiscales ? Votre projet est-il adapté à vos capacités de gestion et inversement ? (rapport taille/capacité)

- *Procédez-vous à une gestion des stocks des usagés nocifs pour l'environnement (huile moteur, batteries...)?*
- *Avez-vous identifié un mécanisme de récupération des usagés nocifs pour l'environnement ? Est-il fiable ? Respecte-t-il l'environnement ?*

K – L'acteur utilise les ressources de façon optimale

K3 – Les ressources disponibles sont mobilisées et utilisées de façon rationnelle.

2.15.02 Comment prenez-vous en compte le calcul coût/efficacité dans l'estimation et le choix des ressources à mobiliser ? (type de RH, provenance des achats, appel d'offre, mise en concurrence)

- *Intégrez-vous des critères écologiques dans les appels d'offre ?*
- *Utilisez-vous les critères écologiques des 3R (réduire, réutiliser et recycler) pour la sélection des produits ?*

Participants aux UAH 2009

PRENOM	NOM	ORGANISATION	EMAIL
PARTICIPANTS			
Pascal	ARTHAUD	MADERA	coutrydirector@madera-afgha.org
Julien	BERDA		julien_berda@yahoo.fr
Jean - Marc	BIQUET	MSF Suisse	jean-marc.biquet@yahoo.fr
Anne Lise	COUTIN	Action Contre la Faim	alcoutin@actioncontrelafaim.org
Louise	ERNST		Louise.e@free.fr
Swan	FAUVEAUD	Geres	s.fauveaud@geres.eu
Pierre	GALLIEN	Solidarités	pgallien@solidarites.org
Martin	GAUTHIER	CICR	mgauthier@icrc.org
Jean-Marie	GIRAUD	Trésorier du CA du Groupe URD	terrabitat@aliceadsl.fr
Susan	GIROIS	Handicap International	sgirois@handicap-international.org
Kaled	GOUIDER	Secours Islamique	gouider@secours-islamique.org
Shannon	JAGGI	ProAct	shannon.jaggi@proactnetwork.org
Elise	JOISEL		elise.joisel@gmail.com
Aude	JORIMANN	Indépendante	ajorimann@hotmail.com
Charles	KELLY	ProAct	disasterkelly@yahoo.com
Regis	KOETSCHET	MAE	Regis.KOETSCHET@diplomatie.gouv.fr
Nathanael	LEGEARD	Toilettes Du Monde	nathanael.legeard@gmail.com
Floriane	LEGUAY	Doctorante	floriane.leguay@yahoo.fr
Gael	LEOPOLD	WWF	gleopold@wwfint.org
Cristina	LOPEZ	Croix Rouge française	cristina.lopez@croix-rouge.fr
François	MONTAGNON	Geologiques	f.montagnon@geologiques.com
Camille	NUSSBAUM	IECAH	camille.nussbaum@iecah.org
Peggy	PASCAL	Solidarités	ppascal@solidarites.org
Amandine	RAVE	Handicap International	arave@handicap-international.org
Aurélie	ROSSI	Médecins Du Monde	aurelie.rossi@medecinsdumonde.net
Aurélie	SALVAIRE	Oxfam	asalvaire@gmail.com
Leslie	SAMOT	Croix Rouge Française	leslie.samot@croix-rouge.fr
Pauline	SAVARY	Toilettes Du Monde	pauline.savary@tdm.asso.fr
Elisa	TABET	Etudiante	elisatabet@hotmail.fr
Laura	VON MOOS	Etudiante	lauravonmoos@hotmail.com
Esther	ZAGURY	Care France	zagury@carefrance.org
INTERVENANTS			
Renaud	BETTIN	GERES	r.bettin@geres.eu
John	BRUN	Terrabitat	terrabitat@aliceadsl.fr
Christophe	BUFFET	Doctorant	cbuffet@yahoo.fr
Alexandre	CHAVANNE	SOLTYS	contact@soltys.fr

Mark	CUTTS	OCHA	cutts@un.org
Tom	DEL RUE	UNEP	tom.delrue@unep.ch
Simon	DEPREZ	Ex-Stagiaire URD	supersimon@hotmail.com
Charlotte	DUFOUR	Indépendante	charlotte.dufour@me.com
Thomas	GROS	Tripalium	contact@tripalium.org
Eléonore	LABATTUT	Ex-Stagiaire URD	zarzuela_7@hotmail.com
Alain	OPPLIGER	CICR	aoppliger.gva@icrc.org
Derk	RIJKS	Tchad solaire	rijks.agrometeo@wanadoo.fr
Karen	WALKER	ProAct	karen.walker@proactnetwork.org
MEMBRES DU GROUPE URD			
Clotilde	AKSIN		clotilde.aksin@free.fr
Pierre	BASTID	Groupe URD	bastidp@hotmail.com
Béatrice	BOYER	Groupe URD	bboyer@urd.org
Pierre-Julien	BRUNET	Groupe URD	pbrunet@urd.org
Véronique	De GEOFFROY	Groupe URD	vdegeoffroy@urd.org
Mari	DUPREY	Groupe URD	conferences@urd.org
Florence	GIBERT	Groupe URD	fgibert@urd.org
François	GRUNEWALD	Groupe URD	fgrunewald@urd.org
Juliette	HAIM	Groupe URD	jhaim@urd.org
Meghan	IRVING	Stage URD	meghan.iring@googlemail.com
Amina	MAHAMDOU	Groupe URD	amahamdou@urg.org
Julie	PATINET	Groupe URD Toilettes Du Monde	jpatinet@urd.org contact@tdm.asso.fr
Claire	PIROTTE	Groupe URD	cpirotte@urd.org
André	PRINCE	Groupe URD	aprince@urd.org
Camille	RAILLON	Stage URD	camilleraillon@hotmail.com
Olivier	SARRAT	Groupe URD	osarrat@urd.org
Bonaventure	SOKPOH	Groupe URD	bsokpoh@urd.org
Etienne	SUTHERLAND	Groupe URD	esutherland@urd.org
Jeanne	TAISSON	Groupe URD	jtaisson@urd.org
Dominique	WAYMEL	Groupe URD	dwaymel@urd.org



Le Groupe URD : Institut associatif de recherche, d'évaluation, de production méthodologique et de formation, le Groupe Urgence-Réhabilitation-Développement (URD) travaille à la meilleure compréhension des contextes de crise et à l'amélioration des pratiques des acteurs de l'aide humanitaire, de la prévention des catastrophes et des reconstructions post-crise.

L'équipe met en place des programmes de recherche et effectue des missions sur le terrain soit sur auto-saisine, soit sur commandes d'ONG, d'agences des Nations unies ou d'institutions du mouvement international de la Croix-Rouge, soit pour des bailleurs de fonds.

Siège :

La Fontaine des Marins,
26170, Plaisians
France
Tel. +33 (0)4 75.28.29.35

Antenne de Paris :

4, rue Clairaut
75017, Paris
France
Tel. +33 (0)1 42.28.14.12

www.urd.org



Rhône-Alpes Région